



UNION DES COMORES



Au service
des peuples
et des nations

Unité - Solidarité- Développement

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT,
DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS (DGEF)

FOND VERT POUR LE CLIMAT (FVC)

ASSURER UN APPROVISIONNEMENT
EN EAU RESILIENT AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES AUX
COMORES

RENFORCEMENT DE LA
RESILIENCE CLIMATIQUE DE
L'APPROVISIONNEMENT EN
EAU POTABLE ET
D'IRRIGATION DE 15 DES
ZONES LES PLUS EXPOSEES A
DES RISQUES LIES AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES
DANS L'UNION DES COMORES

Phase 3 – Livrable 6.3 : Rapport de
synthèse des ateliers de formation des
formateurs des comités GIRE par îles

Version définitive

JUIN 2023

SCET
TUNISIE

2, Rue Sahab Ibn Abbad – Cité Jardin B.P.16
1002 Tunis - Belvédère – Tunisie
Tél : (216) 71 894 100 / (+216) 71 800 033
E-Mail : direction@scet-tunisie.com.tn



A Nabeul :
Rue Moncef Bey, Cité CNRPS, Bloc 3 – Premier étage, Appt 312 - 8000 Nabeul
TUNISIE - Tél/Fax : (216) 72 288 310 -
E-Mail : hydroplante.tunis@planet.tn
A Sfax :
Immeuble El Fourat- 2ème étage, Apt n°202, 3027 Sfax El Jadida
TUNISIE - Tél : +216 74 490 906 - Fax : +216 74 490 907
E-mail : hydroplante.sfax@planet.tn

SOMMAIRE

1	<i>Rappel du cadre général du projet et de l'étude</i>	1
1.1	Contexte du projet	1
1.2	Objectifs du projet	2
1.3	Objectifs de la mission et déroulement prévu.....	2
1.4	Objet du présent rapport	4
2	<i>Raison d'être de cette formation</i>	5
3	<i>Objectifs de la formation</i>	5
4	<i>Contenu de la formation</i>	5
5	<i>L'approche méthodologique suivie</i>	6
6	<i>Le public cible</i>	7
7	<i>Déroulement de la formation</i>	7
8	<i>Évaluation de la formation</i>	8
9	<i>Conclusions</i>	9
	ANNEXE	10

- **Annexe 1 : Liste des participants**

- **Annexe 2 : Détails des exposés (PPT)**

1 RAPPEL DU CADRE GENERAL DU PROJET ET DE L'ETUDE

1.1 Contexte du projet

Les caractéristiques hydro-physiques des Comores influent considérablement sur leur grande vulnérabilité aux impacts des changements climatiques. Sur l'ensemble des quatre îles des Comores s'étendant sur 2236 km², les trois îles Anjouan, Mohéli et Grande Comore en couvrent une surface de 1862 km² et dans lesquelles aucune des terres ne se trouve à plus de 10 km du littoral, ce qui fait que les bassins hydrographiques et les aquifères sont très peu développés et sont caractérisés par une faible capacité naturelle de stockage des eaux.

La plus grande île, Grande Comores, n'a presque pas d'eau de surface. Les villes côtières sont donc forcées d'exploiter des nappes d'eau souterraines rarement douces, tandis que les communautés rurales des hautes terres, qui constituent 50 % de la population de l'île, dépendent exclusivement de la collecte des eaux de pluie.

Sur les deux îles plus isolées d'Anjouan et Mohéli, la population est alimentée en eau par des captages de sources ou de cours d'eau situés à l'exutoire de petits bassins versants volcaniques escarpés et très sensibles à l'érosion. Les flux des bassins varient rapidement en fonction des précipitations, ils s'assèchent pendant les longues périodes de sécheresse et produisent des écoulements violents et turbides à la suite des fortes précipitations.

Les îles possèdent donc des ressources en eau différentes, et sont vulnérables de diverses façons à une plus grande variabilité climatique, en effet, si la Grande Comore est menacée principalement par les sécheresses et les risques de salinisation des eaux des puits et des forages, les îles d'Anjouan et Mohéli subissent des dégâts dus aux crues et une augmentation de la turbidité de l'eau et sont soumises aussi à des déficits graves des écoulements pendant les périodes de tarissement.

De ce fait, les Comores sont par conséquent extrêmement vulnérables aux changements climatiques illustrés à une échelle mondiale par la remontée du niveau des océans, le rehaussement des températures et l'augmentation de la variabilité des précipitations provoquant d'importantes répercussions en termes d'inondations graves, d'érosion, de sécheresse et de salinisation des sols et des nappes aquifères.

Les prévisions relatives au changement climatique pour les Comores indiquent une augmentation évidente des températures, une variabilité accentuée de l'intensité des précipitations provoquant des crues violentes et aggravant l'érosion des bassins versants, un rallongement de la saison sèche et une recrudescence de la fréquence des périodes de sécheresse ;

L'absence de résilience au changement climatique est donc endémique au niveau national, que le risque climatique soit une pénurie de l'approvisionnement en eau provoquée par une sécheresse prolongée ou une infrastructure hydraulique endommagée/polluée par les crues. Il n'existe aucune réglementation en matière de réduction des risques climatiques imposant aux agences gouvernementales de résoudre le problème ; aucune compréhension de la vulnérabilité des ressources en eau aux extrêmes climatiques ; aucune capacité technique permettant d'identifier et de traiter les risques climatiques pour les bassins versants ou l'infrastructure d'approvisionnement en eau, ou encore de prévoir et d'alerter sur les extrêmes climatiques. Le public est en outre très peu sensibilisé aux façons de se développer et de s'adapter au changement climatique au niveau communautaire.

Sans un changement de paradigme au niveau national permettant à l’environnement de s’adapter au changement climatique, toute intervention de soutien en faveur des communautés les plus vulnérables, qu’il s’agisse d’agriculteurs ruraux ou de colporteurs périurbains, ne saurait être durable.

L’un des besoins les plus urgents du pays, est de développer la résilience de son approvisionnement en eau aux impacts des changements climatiques. En particulier, les Comores doivent augmenter la résilience de leurs ressources en eau et bassins versants limités, protéger leur infrastructure d’approvisionnement en eau et renforcer la capacité d’adaptation de leurs institutions et communautés, pour leur permettre d’élaborer un plan opérationnel dans des conditions climatiques de plus en plus extrêmes.

C’est dans ce contexte que l’Union des Comores a obtenu un financement du Fonds vert pour le climat (FVC) au titre du projet intitulé « **Assurer un approvisionnement en eau résilient au climat aux Comores** ». Le projet a pour principal objectif de renforcer la résilience climatique de l’approvisionnement en eau potable et d’irrigation de **15 des zones les plus exposées à des risques liés au changement climatique dans l’Union des Comores**. Le projet est conçu pour remédier à la vulnérabilité de l’approvisionnement en eau du pays face aux phénomènes climatiques extrêmes en raison de la fragilité de ses ressources en eau et du manque de ressources humaines et financières dû à sa population peu nombreuse et à l’isolement de ses îles.

1.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet seront atteints quand les trois composantes suivantes seront réalisées :

- i. Une approche nationale de la planification de l’eau qui intègre la résilience au changement climatique dans les politiques publiques, les plans, la législation, la budgétisation et les dispositifs institutionnels, incluant aussi bien les régulateurs que les prestataires de services, afin de garantir la disponibilité de ressources humaines et financières suffisantes pour soutenir la résilience au changement climatique;
- ii. Les ressources en eau suffisantes sont disponibles pendant les périodes de sécheresse et lors des inondations. Il s’agit de gérer activement les bassins hydrographiques de manière à non seulement prévenir les dérogations induites par le climat, mais aussi, dans la mesure du possible, à renforcer la protection des ressources en eau, notamment en fournissant des prévisions et en lançant des alertes sur la situation des ressources en eau afin de permettre une gestion adaptative;
- iii. Des infrastructures et des technologies résilientes au changement climatique sont mises en place pour gérer et combler le manque d’approvisionnement en eau provoqué par les sécheresses, les inondations, les dégâts causés par les tempêtes, les ondes de tempête, les feux de brousse, les coupures de courant et les besoins en eau induits par l’augmentation de la température.

1.3 Objectifs de la mission et déroulement prévu

Dans le cadre de l’objectif principal du projet « Assurer un approvisionnement en eau résilient au climat aux Comores » visant le « Renforcement de la résilience climatique de l’approvisionnement en eau potable et d’irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l’Union des Comores », cette mission est programmée afin de contribuer à cet objectif principal.

Les objectifs spécifiques de cette mission peuvent être résumés en les points suivants :

Renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores**Phase 3 - Livrable 6.3 : Rapport de synthèse des ateliers de formation des formateurs des comités GIRE**

- i) Elaborer des outils de gestion efficace des ressources en eau et des infrastructures qui seront mises en place en tenant compte de la résilience climatique et de la dimension genre ;
- ii) Intégrer la réduction des risques climatiques dans la gouvernance du secteur de l'eau à tous les niveaux (national, insulaire et communautaire) ;
- iii) Développer les outils nécessaires pour l'établissement au niveau communautaire des comités de bassins pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

La réalisation de ces sous-objectifs, permettra à l'Union des Comores, de renforcer ses capacités d'adaptation aux risques climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents (y compris la sécheresse, les inondations et leurs répercussions, en particulier vis-à-vis de l'érosion hydrique) et qui affectent l'approvisionnement en eau potable et le système d'irrigation du pays. Elle conduira à un changement de paradigme national, intégrant les approches systémiques de réduction des risques climatiques dans la gestion de la ressource, la gestion des bassins versants, l'approvisionnement en eau, y compris la planification, l'investissement, la cartographie, l'exploitation et l'entretien. C'est ainsi que l'Union des Comores pourra surmonter les principaux obstacles techniques, institutionnels et financiers pour l'amélioration de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau du pays

Le déroulement de la mission est prévu sur trois phases :

➤ **PHASE 1 : CONCERTATION, RECUEIL D'INFORMATION ET ANALYSE DU SECTEUR**

Prise de contact avec les parties prenantes au Projet, consultation des partenaires nationaux et insulaires, Revue documentaire, visite des terrains et bassins versants pour prendre connaissance des zones d'interventions du projet et l'état actuel des bassins versants et prise de contact avec les associations de gestion de l'eau

A l'issue de cette phase d'échanges, de recueil d'informations et de constatations, il sera organisé trois ateliers : 3 ateliers (1 par île) de restitution avec l'ensemble des acteurs sur la situation du secteur de l'eau.

➤ **PHASE 2 : ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS, OUTILS ET MANUELS PROVISOIRES**

Un ensemble de rapports, outils et manuels seront élaborés en versions provisoires qui seront soumis à des concertations et approbations avant d'être édités en version définitive au cours de la phase 3. Ces livrables sont :

1. Livrable 1 : Des manuels de planification, de budgétisation et d'opérationnalisation, relatives à une gestion de l'eau résiliente aux changements climatiques ;
2. Livrable 2 : Une approche systémique d'évaluation et de réduction des risques climatiques dans le secteur de l'eau ;
3. Livrable 3 : Un programme de sensibilisation à la réduction des risques liés aux changements climatiques dans le secteur de l'eau ;
4. Livrable 4 : Des directives de planification pour la protection des sources en eau et des normes de qualité de l'eau tenant compte des changements climatiques ;
5. Livrable 5 : Un programme d'appui aux comités de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et des plans d'action pour la réduction des risques des bassins versants axés sur la résilience climatique dans les zones d'intervention du projet ;

6. Livrable 6 : Un programme de soutien aux comités de gestion de la GIRE pour établir des zones de protection des sources d'eau et former les formateurs pour sensibiliser sur les avantages de la gestion des bassins versants en matière de réduction des risques climatiques

A la suite de la soumission des produits/livrables en version provisoire, des séries d'ateliers seront organisés afin de présenter les résultats de ces livrables et mener des discussions avec les parties prenantes pour d'éventuelles améliorations des produits et des livrables.

➤ ***PHASE 3 : ÉTABLISSEMENT ET TRANSMISSION DES LIVRABLES DEFINITIFS***

Au cours de cette phase, tous les manuels et rapports produits précédemment seront reproduits en version définitive.

Ces versions définitives tiendront compte de :

- Observations sur les drafts des manuels émis par l'Administration et les parties prenantes à la suite de la remise de ces rapports en version draft ;
- Recommandations des ateliers de restitutions qui seront organisés au niveau insulaire et au niveau national.

1.4 Objet du présent rapport

Le présent rapport constitue le troisième livrable de l'activité 6 : **Livrable 6.3 - Rapport de synthèse des ateliers de formation des formateurs des comités GIRE**. A noter qu'au lieu d'organiser un atelier par île, l'alternative d'organiser, à Moroni, un seul atelier groupant les participants représentant les 3 îles a été favorisée et adoptée. C'est l'objet du présent document.

2 RAISON D'ETRE DE CETTE FORMATION

La mission de formation des formateurs est prévue par les termes de référence dans le cadre de l'activité 6 ciblant le soutien des comités de gestion de la GIRE.

En effet, la mise en œuvre de la gestion intégrée de ressources en eau au niveau des bassins versants est un processus complexe et exigeant en matière de renforcement des capacités spécifiquement pour les membres des comités GIRE qui seront créés et qui seront appelés à adopter de nouvelles approches. Pour cette raison un plan d'action de formation des comités GIRE au niveau des 15 Bassins versants délimités dans le cadre du projet ER2C a été élaboré (Livrable 6.2). A l'achèvement de l'exécution de ce plan de formation de ces comités, leurs membres devront :

- S'approprier le concept de la GIRE, ses principes, ses piliers, son cycle de mise en œuvre, ses préalables et ses prérequis ;
- Maîtriser la GIRE en tant qu'approche d'adaptation au changement climatique ;
- Avoir la capacité de participer efficacement à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plan de Gestion d'eau au niveau de leurs bassins versants (ou Sous bassins Versant.
- Acquérir les compétences de gestion budgétaires et financières d'une organisation communautaire de base pour pouvoir prendre en charge la gestion des systèmes d'AEP existants au niveau du bassin versant si les conditions d'application du code de l'eau le permettent particulièrement si la SONEDE déclare qu'elle ne peut pas le prendre en gestion du système d'eau en question.

Pour atteindre ces objectifs, les TDR ont prévu d'organiser une formation des formateurs qui accompagneront localement le processus de mise en œuvre de la GIRE au niveau des 15 BV du projet. Cette formation a été organisée le 19 et 20 Mai 2023 à l'hôtel Retaj à Moroni. Le présent rapport dénommé Livrable 6.3 présente une synthèse du déroulement de cet atelier.

3 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs pédagogiques à donner à cette formation seront les suivants :

- S'approprier le concept de la GIRE, ses principes, ses piliers, son cycle de mise en œuvre, ses préalables et ses prérequis ;
- Maîtriser la GIRE en tant qu'approche d'adaptation au changement climatique ;
- Être capable d'animer des formations des comités GIRE au niveau des bassins mineurs, une fois le processus GIRE lancé.

4 CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu qui a été présenté au cours de cette formation a porté sur :

- Le concept de la GIRE, ses principes, ses piliers, son cycle de mise en œuvre, ses préalables et ses prérequis
- Le cycle de la planification et la mise en œuvre de la GIRE : Analyse de la situation actuelle du bassin versant, Enjeux et orientations, Objectifs et choix des indicateurs,

Renforcement de la résilience climatique de l’approvisionnement en eau potable et d’irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l’Union des Comores**Phase 3 - Livrable 6.3 : Rapport de synthèse des ateliers de formation des formateurs des comités GIRE**

Élaboration d’un plan d’action, Mise en œuvre du plan d’action, Suivi et évaluation du plan d’action.

- La GIRE comme approche d’adaptation au changement climatique
- Quelques instruments économiques et financiers pour la GIRE
- La démarche de résolution des conflits et techniques de négociation

Programme de formation des formateurs des comités GIRE

Journée	Séance 1 (environ 40mn)	Séance 2 (environ 40mn)	Séance 3 (environ 45mn)	Séance 4 (environ 40mn)
Journée 1 (Matinée)	1. Introduction Générale de l’atelier (P1)	2. Introduction à la GIRE : Principes, Piliers et adaptation au changement climatiques (P2)	3. Cycle de la GIRE : Introduction du cycle de planification et mise en œuvre de la GIRE. (P3)	
Journée 1 (Après-midi)	4 - Les préalables et les prérequis (P4)	5 - Analyse de la situation actuelle d’un bassin versant (Diagnostic, acteurs, analyse de la vulnérabilité climatique des Ressources) (P5)		
Journée 2 (Matinée)	6 - Détermination des enjeux, des orientations et des objectifs (P6)	7 - Élaboration d’un plan d’action GIRE (P7)		8 - Mise en œuvre, Suivi et évaluation du plan d’action GIRE (P8)
Journée 2 (Après-midi)	9 – Introduction aux instruments économiques et financiers de la GIRE (P9)	10 - Résolution des conflits et techniques de négociation (P10)	11 - Clôture de l’atelier	

5 L’APPROCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE

L’approche suivi au cours de l’animation des sessions des ateliers a été basée sur la méthode « expositive » où les formateurs maîtrisent le contenu structuré de la GIRE et essaient par la suite de transmettre leurs connaissances aux comités GIRE. Toutefois, l’interaction a été favorisée à travers les règles qui ont été convenues au démarrage de l’atelier : Les participants peuvent intervenir à tout moment des exposés pour poser des questions, demander des éclaircissements, apporter leurs expériences ou tirer une leçon. Souvent, l’animateur procède à des questions aux participants pour stimuler leur participation. Cette méthodologie répond bien aux 2 objectifs d’apprentissage assignés à cette formation : Le partage des connaissances sur l’approche GIRE et ses outils et le renforcement des compétences des participants par l’appropriation des outils présentés pour pouvoir les utiliser avec les comités GIRE qui seront créés.

6 LE PUBLIC CIBLE.

Le public qui a été ciblé par cette formation est principalement constitué de cadres nationaux et régionaux impliqués dans la gouvernance du secteur de l'eau (eau potable, eau d'irrigation), de l'agriculture, des forêts et de l'environnement ainsi que certains experts individuels (hydrauliciens, économistes et sociologues) pouvant contribuer à la mise en œuvre de la GIRE. Du fait de l'exigence du profil de « Formateur » recherché, un niveau minimum du Bac+3 a été souhaité.

De chaque île, une dizaine de cadres a été invitée à l'atelier. La liste des participants est fournie en **annexe 1**. Au total, 45 participants ont pu suivre cette formation.

7 DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation s'est déroulée en 2 journées à Moroni. Les sessions de formation ont été aînées par 2 experts expérimentés de l'équipe SCET-TUNISIE/HYDROPLANTE.



Le déroulement de l'atelier a suivi le planning de l'agenda sans modifications significatives. Les exposés ont été fréquemment alternés avec des discussions en réponse à des questions posées par les participants ou par les animateurs ou suite à des éclaircissements demandés.

Les exposés sont fournis en **annexe 2**.

L'atelier a été terminé par une cérémonie de clôture.

8 ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les discussions avec les participants ont permis de dégager leur avis positif quant à la pertinence du contenu des exposés au regard de la thématique abordée. En effet, ils pensent que les concepts et outils présentés concernant l’approche de la GIRE prise comme démarche de gestion concertée des RE et comme outil d’adaptation au changement climatique seront d’une grande utilité surtout avec la promulgation du nouveau code de l’eau et l’institution de la GIRE comme démarche de gouvernance de l’eau au niveau des bassins hydrographiques, des îles et au niveau national. Toutefois, ils ont critiqué la programmation de tout ce contenu en 2 journées uniquement ; ce qui a limité les discussions et n’a pas permis de s’exercer sur les outils de la GIRE présentés par les formateurs.

9 CONCLUSIONS

Cet atelier de formation a réussi à introduire aux participants les principes de la gestion intégrée des Ressources en eau (GIRE) et les outils de sa mise en œuvre. Toutefois, la complexité de l’approche et sa nouveauté dans le contexte comorien exige que la formation des formateurs soit poursuivie en parallèle avec le lancement du processus GIRE au niveau national, régional et local et ce en application du nouveau code de l’eau.

ANNEXE

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS



Liste de présence

Objet : Atelier de formation sur les outils de Gestion Intégrée des Ressources en Eau avec SPECTU ou Rataj
 Date : 10/05/2023
 Lieu : Rataj Hotel

N°	Nom et prénom	Fonction	Adresse email	Téléphone	Signature
1	Amgilaoui Abdou BOUAVI	RT/Amgilaoui Chef	amgilaoui.abdou@comores.gov.mg	338 9002 / 432 9002	
2	Mohamed Hagnoni Saidou	SONEB Co-Président	magnoni.hagnoni@soneb.mg	550 9923	
3	FRID ANASSE	Hydrogéologue DSEP/EPRE	frid.anasse@epre.mg	332 7068	
4	Hassani Mumeni NASSERDINE	Hydrogéologue DSEP/EPRE	mmumeni.nasser@soneb.mg	382 9283	
5	ANTOISSI Saïd Khamedza	Chef Service D UENIE	antoissisa@yahoofr.com	336 0512	
6	NAKIM BEN Kamazeline	Directeur Régional Eau	nakimben@soneb.mg	367 8074	
7	CHAMSIYA - NIHAD Ahmed Abdou	Hydrologue Agent SONEB	ahmed@soneb.mg	323 0021	
8	INZOU ALI	Coordinateur Secteur Eau	inzouali@soneb.mg	334 9916 / 434 9916	








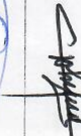




Renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores

Phase 3 - Livrable 6.3 : Rapport de synthèse des ateliers de formation des formateurs des comités GIRE

9							
10	Houckladi Hadi Bando Salim Bacar	Chdt. FHC PNH Directeur CRDE Ponomu	houckladimadi@gmail.com salimbacar58@gmail.com	3211269 3384707			
11	Nourline Mmasi Moumini	enseignant	Nourline Mmasi@gmail.com	413 71 06 82574 06			
12	Mohamed Ali Iskane	SECTEUR D'IRRIGATION	Mohamed Ali Iskan17@gmail.com	3362863			
13	SAID NUTOLOU Afnat	gaginaire	afnatsaid2@gmail.com	394 77 82			
14	Youssef Ali CHEIKH	Technicien Environnemental	cheikh.youssef@gmail.com	368 9 042 439 34 61			
15	ACHRAWI SAIB YOUSSEF	agente à la direction de l'irrigation	saib.achrawi@gmail.com	387 77 69			
16	Abdelkader Mge Ali	DISSONNE	abdoulkaderali@gmail.com	338 70 09			
17	Saimelou Ali Assane	Coordinateur (Centre d'Appui aux Comités GIRE)	saimelou.assane@gmail.com	346 18 07 439 18 07			
18	MOUSA AASSANI	RTI/EREC/PNUD	moussa.hassani@unp.org	345 42 28			
19	Amna Mohamed Attoumane Russe	société civile	Amna.36291@gmail.com	458-3746			
20	Binté cheikh Hamidi Dhicicawuti	Hydro-météoro logue (ANACM)	Rafika mousa@gmail.com	3266546			
21	DHOULKAMAL Attoumane	chef service eau DRSR Angwan	attoumanedho@gmail.com	367 68 30			

Renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores

Phase 3 - Livrable 6.3 : Rapport de synthèse des ateliers de formation des formateurs des comités GIRE

22	Ruti K. ABRAHAM	Socete - Gire	abelalalaxigiki@gmail.com	3346565	
23	Said Assoumani Pomadi	Conseiller / Gire Agence / GIRE	saidassoumani43@gmail.com 336 55 15	336 55 15	
24	CHAMOISSERINE ZACAR	Co-Présidente / GIRE	chamoissere@ymail.com	339 24 1	
25	Abou Mahema	DREF Mokela	Zelamalema@gmail.com	326 3204	
26	Baineli EL-KASIN	Commune de Pomoni	bainelibelbel@gmail.com	329 2026	
27	ABRILLAH SAÏD	WASH Maeda	a.said@maeda.tg	3315706	
28	Aboumoussa madi Aboumoussa	T.Hy du CRDE de Pomoni	aboumoussa_madi@yahoo.fr	3 29 20 13	
29	Abdoulkarim ABDILLAH	DNE - Dmain	mse.meroni.dmain@gmail.com	336 01 18	
30	Seifia AÏI Mohamed	ONG R-CEI	alimsoifia@gmail.com	329 97 65	
31	IBRAHIM KASIN	SCET Tunisie Hydroplante	ibrahim_ikasa@yahoo.fr	3204 818	
32	ABASSA Youmoued	SCET / HP	abassi.youmoued@gmail.com	+96 99 4 344	
33	Siti Mmedi	RSES / ERDC	siti.mmedi@unip.org	33 65 7 4	

Renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores

Phase 3 - Livrable 6.3 : Rapport de synthèse des ateliers de formation des formateurs des comités GIRE

34	AbdoulRahm Abdoulalyakar	VNU - GCF	abdoulalyakar.abdoulrahman@undp.org	37714657	
35	Abdourahmane Kerym	VNU - GCF - AUY	abdourahmane.ary@undp.org	532-61-86	
36	Ibrahim Youssouf	DSTF	nyampannyouf95@gmail.com	382 82 94	
37	Amil-woa Adaine	Bgc	adaine@bgc.km	3557939	
38	Arssi Leyhen	SD/822	lyhenarass@undp.org	3897932	
39	Stéphanette Ekaronika	FCC	ecaronika@ccochi.gov.mt.com	3220013/3220013	
40	Asatillel Noumuri	PNUD - GCF	asatillel.noumuri@undp.org	2431092	
41	Zalliet Bacca	Directrice Régionale de l'environnement - Auy	zalliet380@gmail.com	3625664	
42	Aria Ahamada	Forum local pour la paix	aria.ahamada@gmail.com	482 074	
43	Auridine Soule	CRDE/Diboni	auridine8@gmail.com	3219674	
44	Rassira Madi Bamden	PTI Paquet, GCF/Moheli	marissamadi@bamden.com	3259796	

NR Njib SAADOUN






46 Syfidine Nakiadine

SCET-TUNISIE / HYDROPLANTE
 GIRE SCET-TUNISIE / HYDROPLANTE


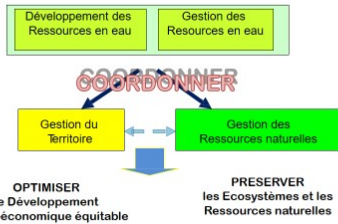
3-G Comité Moshkorei
 Nid. nyampannyouf95731075
 @gmaill.com

ANNEXE 2 : LES EXPOSES

Exposé 1 : Introduction générale de l’atelier

<p style="text-align: center;">LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU <i>Introduction générale de la formation</i></p> 	<p style="text-align: center;">Thématique de l’atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La Gestion intégrée des ressources en eau: Définition et concept de la GIRE, Principes, Piliers et relation avec l’adaptation au changement climatique; <input type="checkbox"/> Le Cycle d’élaboration et de mise en œuvre de la GIRE par bassin; <input type="checkbox"/> Les préalables et les prérequis pour la mise en œuvre de la GIRE par bassin <input type="checkbox"/> Examen détaillé des étapes du cycle de la GIRE <input type="checkbox"/> La résolution des conflits d’intérêt au niveau des BV <input type="checkbox"/> Les instruments économiques de la GIRE 	<p style="text-align: center;">Objectifs de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • S’appropriier le concept de la GIRE, ses principes, ses piliers, son cycle de mise en œuvre, ses préalables et ses prérequis ; Avoir un idée sur les instruments de la GIRE • développer la capacité des participants à mieux apprécier les impacts de changement climatique sur les ressources en eau, et la possibilité d’utiliser l’approche GIRE comme un outil d’adaptation au changement climatique. • Être capable d’animer des formations des comités GIRE au niveau des bassins mineurs. 																				
<p>Mais d’abord,</p>  <p style="text-align: center;">Faisons connaissance</p>	<p style="text-align: center;">Programme de la formation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #4CAF50; color: white;">Journée</th> <th style="background-color: #4CAF50; color: white;">Séance 1</th> <th style="background-color: #4CAF50; color: white;">Séance 2</th> <th style="background-color: #4CAF50; color: white;">Séance 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #e8f5e9;">Journée 1 (Matinée)</td> <td style="background-color: #e8f5e9;">1. Introduction Générale de l’atelier (P1)</td> <td style="background-color: #e8f5e9;">2. Introduction à la GIRE : Principes, Piliers et adaptation au changement climatiques (P2)</td> <td style="background-color: #e8f5e9;">3. Cycle de la GIRE : Introduction du cycle de planification et mise en œuvre de la GIRE. (P3)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e8f5e9;">Journée 1 (Après-midi)</td> <td style="background-color: #e8f5e9;">4 - Les préalables et les prérequis (P4)</td> <td style="background-color: #e8f5e9;">5 – Analyse de la situation actuelle d’un bassin versant (Diagnostic, acteurs, analyse de la vulnérabilité climatique des Ressources) (P5)</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e8f5e9;">Journée 2 (Matinée)</td> <td style="background-color: #e8f5e9;">6 - Détermination des enjeux, des orientations et des objectifs (P6)</td> <td style="background-color: #e8f5e9;">7 - Élaboration d’un plan d’action GIRE (P7)</td> <td style="background-color: #e8f5e9;">8 - Mise en œuvre, Suivi et évaluation du plan d’action GIRE (P8)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e8f5e9;">Journée 2 (Après-midi)</td> <td style="background-color: #e8f5e9;">9 – Introduction aux instruments économiques et financiers de la GIRE (P9)</td> <td style="background-color: #e8f5e9;">10 - Résolution des conflits et techniques de négociation (P10)</td> <td style="background-color: #e8f5e9;">11 - Clôture de l’atelier</td> </tr> </tbody> </table>	Journée	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Journée 1 (Matinée)	1. Introduction Générale de l’atelier (P1)	2. Introduction à la GIRE : Principes, Piliers et adaptation au changement climatiques (P2)	3. Cycle de la GIRE : Introduction du cycle de planification et mise en œuvre de la GIRE. (P3)	Journée 1 (Après-midi)	4 - Les préalables et les prérequis (P4)	5 – Analyse de la situation actuelle d’un bassin versant (Diagnostic, acteurs, analyse de la vulnérabilité climatique des Ressources) (P5)		Journée 2 (Matinée)	6 - Détermination des enjeux, des orientations et des objectifs (P6)	7 - Élaboration d’un plan d’action GIRE (P7)	8 - Mise en œuvre, Suivi et évaluation du plan d’action GIRE (P8)	Journée 2 (Après-midi)	9 – Introduction aux instruments économiques et financiers de la GIRE (P9)	10 - Résolution des conflits et techniques de négociation (P10)	11 - Clôture de l’atelier	<p>Attentes des Participants ?</p> <p>Qu’attendez-vous, en tant que participants, de cette formation ?</p> <p>Le temps de discuter</p> 
Journée	Séance 1	Séance 2	Séance 3																			
Journée 1 (Matinée)	1. Introduction Générale de l’atelier (P1)	2. Introduction à la GIRE : Principes, Piliers et adaptation au changement climatiques (P2)	3. Cycle de la GIRE : Introduction du cycle de planification et mise en œuvre de la GIRE. (P3)																			
Journée 1 (Après-midi)	4 - Les préalables et les prérequis (P4)	5 – Analyse de la situation actuelle d’un bassin versant (Diagnostic, acteurs, analyse de la vulnérabilité climatique des Ressources) (P5)																				
Journée 2 (Matinée)	6 - Détermination des enjeux, des orientations et des objectifs (P6)	7 - Élaboration d’un plan d’action GIRE (P7)	8 - Mise en œuvre, Suivi et évaluation du plan d’action GIRE (P8)																			
Journée 2 (Après-midi)	9 – Introduction aux instruments économiques et financiers de la GIRE (P9)	10 - Résolution des conflits et techniques de négociation (P10)	11 - Clôture de l’atelier																			
<p>Règles de base</p>  <p style="text-align: center;">Allons-nous en mettre?</p>	<p style="text-align: center;">L’exposé suivant sera : Introduction à la GIRE : Concept, Principes, Piliers et relation avec l’adaptation au changement climatique</p>	<p style="text-align: center;">MERCI DE VOTRE ATTENTION</p> 																				

Exposé 2 : Introduction à la GIRE : Concepts et Principes

<p style="text-align: center;">Session 2: Introduction à la GIRE par bassin Versant: Concepts et principes</p>  <p style="text-align: right;">Mai 2023</p>	<p style="text-align: center;">SOMMAIRE</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 48%;"> <p>1. Objectifs de la session</p> <p>2. Définition de la GIRE.</p> <p>3. La notion d’intégration dans la GIRE</p> <p>4. Les Piliers de la GIRE</p> <p>5. Objectifs de La GIRE</p> <p>6. Objet de la GIRE</p> <p>7. Enjeux de la GIRE</p> </div> <div style="width: 48%;"> <p>8. Les principes de la GIRE</p> <p>9. L’échelle pertinente de la GIRE</p> <p>10. Nuance à soulever: Différence entre la GIRE par BV et l’Aménagement intégré des BV</p> <p>11. Conclusion</p> </div> </div>	<p style="text-align: center;">1. Objectifs de la session</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Introduire au participants le concept et les principes de la GIRE; <input type="checkbox"/> Maîtriser le cycle de mise en œuvre de la GIRE par Bassin Versant <input type="checkbox"/> Découvrir les dimensions de la GIRE; <input type="checkbox"/> Saisir la différence entre la GIRE par BV et l’Aménagement intégré des BV
<p style="text-align: center;">2. Définition de la GIRE</p> <p>La GIRE est « un processus favorisant le développement et la gestion coordonnée de l’eau , des territoires et des ressources qui s’y rapportent en vue de maximiser de manière équitable le bien être économique et social, sans toutefois compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux ». <i>[GWP, 2000, p. 24].</i></p> <p>Un processus systématique pour le développement durable, l’allocation et le contrôle de l’usage de la ressource en eau dans un contexte de buts et d’objectifs sociaux, économiques et environnementaux.</p>	<p style="text-align: center;">2. Définition de la GIRE (Suite 1)</p> <p>Selon le code l’eau comorien (Article 2)</p> <p>La gestion intégrée et durable des ressources en eau vise à assurer une utilisation équilibrée, une répartition équitable et une exploitation durable des ressources en eau, en prenant en considération, dans leur globalité et leurs relations réciproques, les données scientifiques et les solidarités de toute nature qui caractérisent les Ales et les bassins hydrographiques qu’elles comportent.</p> <p>Elle vise o satisfaire de manière juste et équitable, les besoins en eau pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l’alimentation en eau potable des populations ; - l’agriculture et l’élevage; - l’aquaculture, la pêche et la pisciculture; - la sylviculture et l’exploitation forestière ; - l’environnement, à Travers les besoins écologiques et aquatiques; - l’industrie, y compris l’énergie et les mines; - la navigation et les transports : - le tourisme et les loisirs ; la source en eau thermale - Tous autres besoins jugés nécessaires par l’Etat 	<p style="text-align: center;">2. Définition de la GIRE (Suite 1)</p> <p>Le fondement de la GIRE repose sur le constat qu’il y a divers usages des ressources en eau et qu’ils sont interdépendants et qu’il faut les coordonner</p> 

2. Définition de la GIRE (Suite)

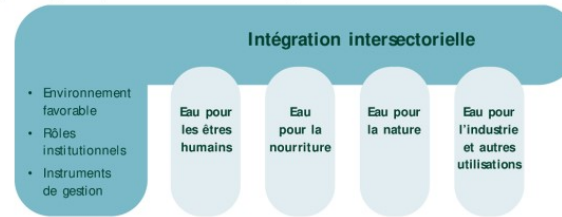
La GIRE est un changement de paradigme

Abandon des approches traditionnelles de trois manières :

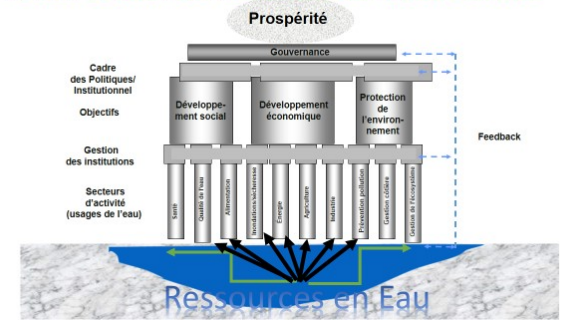
- ❑ Recoupement des buts et des objectifs et abandon de l’approche sectorielle traditionnelle ;
- ❑ Abandon des limites et perspectives professionnelles et politiques strictes et élargissement pour incorporer la prise de décisions participative de tous les acteurs (inclusion contre exclusion).
- ❑ L’unité spatiale de référence est le bassin versant: « la GIRE par bassin versant est une approche de gestion intersectorielle des ressources en eau, des eaux et des infrastructures qui leur sont liées. Elle poursuit des objectifs à long terme et se déroule en processus cycliques de conception, de mise en œuvre et de surveillance. Son périmètre de référence est le bassin versant » [OFEV, Idées directrices, 2011]

3. La notion d’intégration dans la GIRE

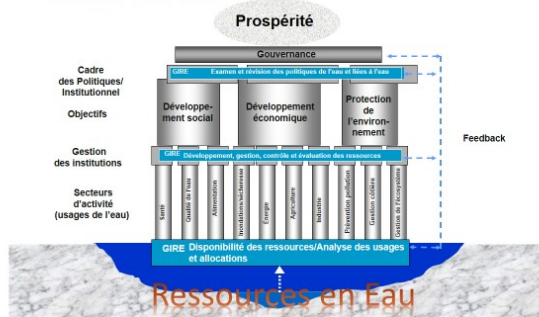
L’intégration dans la gestion de l’eau veut dire que toutes les différentes utilisations en eau sont prises en compte ensemble. Les attributions et les décisions de gestion de l’eau prennent en compte les effets de chaque utilisation sectorielle sur les autres secteurs. Elles sont en mesure de tenir compte des objectifs sociaux et économiques globaux, y compris la réalisation du développement durable



Processus de gestion des ressources en eau: Approche sectorielle



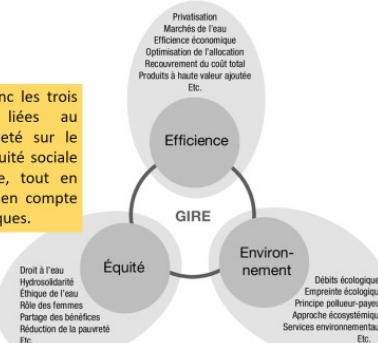
Processus de la GIRE



4. Les Piliers de la GIRE

Le concept de la GIRE englobe donc les trois principales valeurs collectives liées au développement durable. Il a projeté sur le devant de la scène les valeurs d’équité sociale et de durabilité environnementale, tout en rappelant la nécessité de prendre en compte l’efficacité et la rationalité économiques.

Comme le montre la figure ci-jointe, chacune de ces valeurs (les trois « E » : l’efficacité, l’équité et l’environnement) est associée à un certain nombre de concepts, d’approches ou de principes



5. Objectifs de La GIRE

La gestion intégrée des eaux vise conjointement trois buts principaux (cf. schéma) :

- ❑ la protection des eaux (eaux souterraines et de surface, organismes vivants dépendants de l’eau et écosystèmes aquatiques) contre toute altération physique ou chimique pour garantir leur qualité et leur quantité,
 - ❑ l’utilisation des eaux pour l’exercice des activités humaines (p.ex. approvisionnement, énergie électrique, tourisme et loisirs, agriculture),
 - ❑ la protection de la population et des biens contre les dangers liés à l’eau (crues, inondations).
- Les différents usages peuvent s’avérer contradictoires et générer des conflits d’intérêts.



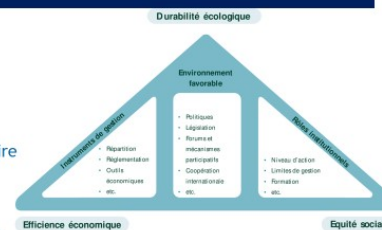
5. Objectifs de La GIRE (Suite 2)

Selon le chapitre 18 de l’agenda 21 il s’agit de :

- ❑ Promouvoir une approche dynamique, interactive, itérative et multisectorielle de la gestion des ressources en eau ;
- ❑ Planifier l’utilisation, la protection, la conservation et la gestion durable et rationnelle des ressources en eau en fonction des besoins et des priorités des collectivités, dans le cadre des politiques de développement économiques nationales ;
- ❑ Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets et des programmes qui soient à la fois socialement adaptés et économiquement rentables, dans le cadre de stratégies clairement définies et fondées sur la pleine participation du public ;
- ❑ Définir et renforcer ou créer, selon qu’il convient, et notamment dans les pays en développement, les mécanismes institutionnels, juridiques et financiers appropriés pour veiller à ce que la politique de l’eau et son application jouent le rôle d’un catalyseur du progrès social et d’une croissance économique durables.

6. Objet de la GIRE

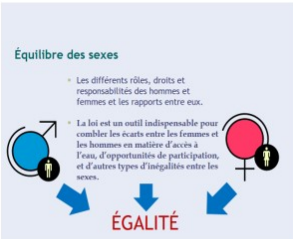


En plus qu’elle est un processus, la GIRE est un ensemble d’outils pour améliorer l’efficacité, la durabilité et l’équité des allocations d’eau en utilisant une approche multidisciplinaire qui reconnaît la diversité culturelle et les disparités socio-économiques dans les sociétés ou entre les sociétés.



6. Objet de la GIRE (Suite)



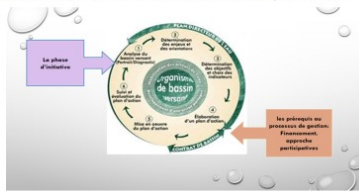



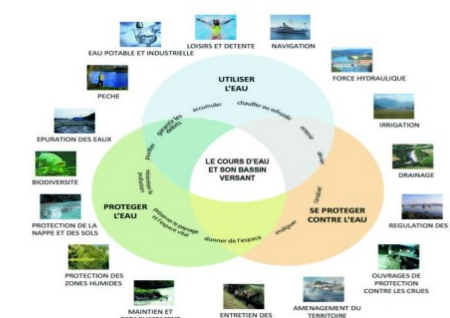


Ces « 3 piliers » fournissent aussi le cadre d’approche pour la mise en œuvre de la GIRE. Ce sont : l’efficacité économique; viabilité environnementale; et l’équité sociale. **Tous les plans GIRE doivent fonctionner avec ces trois objectifs fondamentaux.**

<h3>7. Enjeux de la GIRE</h3> <p>L'objectif principal de la GIRE est d'atteindre un équilibre entre d'une part l'utilisation de l'eau en tant que fondement pour la subsistance des populations en accroissement continue et, d'autre part, sa protection et sa conservation en vue de garantir la pérennité de ses fonctions et caractéristiques.</p>  <p>Offre</p> <ul style="list-style-type: none"> Quantité (ressource naturelle, équipement des basses souterraines) Dégradation de la qualité Coûts des Options <p>Demande</p> <ul style="list-style-type: none"> croissante dans tous les secteurs usage inefficace <p>GIRE</p>	<h3>8. Les Principes de la GIRE</h3> <p>La conférence internationale sur l'Eau et l'Environnement (Dublin, Irlande, janvier 1992) a donné naissance à quatre principes « de base » sur lesquels la GIRE doit reposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Principe n°1: L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable au maintien de la vie, au développement et à l'environnement ❑ Principe n°2: Le développement et la gestion de l'eau doivent se fonder sur une approche participative, impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux. ❑ Principe n°3: Les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau. ❑ Principe n°4: L'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrents et devrait être reconnue aussi bien comme un bien économique que social. 	<p><i>Principe n° 1: Holistique</i></p> <p>L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, qui est indispensable au maintien de la vie, au développement et à l'environnement:</p> <p>➤ Analyse:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un constat • Limité à l'eau douce <p>➤ Implications</p> <ul style="list-style-type: none"> • le cycle hydrologique produit en moyenne une quantité d'eau fixe par intervalle de temps; • l'eau est nécessaire à des fins, des fonctions et des services variés; • la zone de captage ou le bassin versant est l'unité logique pour la gestion des ressources en eau. 																											
<p><i>Principe n° 2: Participation</i></p> <p>Le développement et la gestion de l'eau doivent se fonder sur une approche participative, impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux.</p> <p>➤ Une recommandation</p>	<p>Principe 2 : Implication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout le monde est acteur (inclusion contre exclusion, pour prendre en compte l'inter-dépendance entre les usagers) ; • Le principe de la démocratisation de la prise de décisions est adopté ; • Idéalement, multiples acteurs (usagers, planificateurs et décideurs) sont impliqués à tous les niveaux ; • En réalité, participation dans la prise de décisions aux niveaux les plus appropriés (subsidiarité) ; • les gouvernements doivent aider à créer l'opportunité et la capacité de participer; • Sensibilité aux problèmes de genre, de vulnérabilité et de pauvreté. 	<p><i>Principe n° 3: Equité ou Genre</i></p> <p>Les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau</p> <p>➤ Un constat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle des femmes est crucial, sans oublier les personnes vulnérables (vieillards, handicapés, enfants, etc.) 																											
<p><i>Principe n° 3 (Implication)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les femmes jouent un rôle majeur dans la collecte et la sauvegarde de l'eau pour les utilisations domestiques; • Les femmes contribuent moins que les hommes dans les domaines clés : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion ; • Analyse des problèmes ; • Prise de décisions relatives à la conception des systèmes et des investissements, etc. • Il faut s'intéresser aux besoins particuliers des femmes et leur donner les moyens et le pouvoir de participer. • Faire participer les hommes et les femmes dans les rôles influents à tous les niveaux de la gestion de l'eau peut accélérer la réalisation de la pérennité. 	<p><i>Principe n° 4: Économique</i></p> <p>L'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrents et devrait être reconnue aussi bien comme un bien économique que social.</p> <p>• <i>Principe composé de deux parties:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La première partie = un constat: « l'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrentiels ». • La deuxième partie = une recommandation: « l'eau doit être reconnue comme un bien économique et social ». 	<p>L'EAU COMME MARCHANDISE</p> <p>QUEL VOLUME D'EAU POUR PRODUIRE DES ALIMENTS ?</p> <table border="1"> <tr> <td>Fruits et légumes</td> <td>Une tomate 13 l</td> <td>Une pomme 70 l</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Une orange 50 l</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Boissons</td> <td>Un verre de vin 120 l</td> <td>Un jus de fruit 170 l</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Un café 140 l</td> <td>Une bière 190 l</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Un verre de lait 200 l</td> </tr> <tr> <td>Produits transformés</td> <td>Une tartine beurrée 90 l</td> <td>Un blanc de poulet (300 g) 1 170 l</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Un saut sur le plat 135 l</td> <td>Un hamburger 2 400 l</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Du fromage (500 g) 2 500 l</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Un fillet de bœuf (500 g) 4 500 l</td> </tr> </table> <p>Source: Waterline, 2007, ONU, 2006.</p>	Fruits et légumes	Une tomate 13 l	Une pomme 70 l		Une orange 50 l		Boissons	Un verre de vin 120 l	Un jus de fruit 170 l		Un café 140 l	Une bière 190 l			Un verre de lait 200 l	Produits transformés	Une tartine beurrée 90 l	Un blanc de poulet (300 g) 1 170 l		Un saut sur le plat 135 l	Un hamburger 2 400 l			Du fromage (500 g) 2 500 l			Un fillet de bœuf (500 g) 4 500 l
Fruits et légumes	Une tomate 13 l	Une pomme 70 l																											
	Une orange 50 l																												
Boissons	Un verre de vin 120 l	Un jus de fruit 170 l																											
	Un café 140 l	Une bière 190 l																											
		Un verre de lait 200 l																											
Produits transformés	Une tartine beurrée 90 l	Un blanc de poulet (300 g) 1 170 l																											
	Un saut sur le plat 135 l	Un hamburger 2 400 l																											
		Du fromage (500 g) 2 500 l																											
		Un fillet de bœuf (500 g) 4 500 l																											


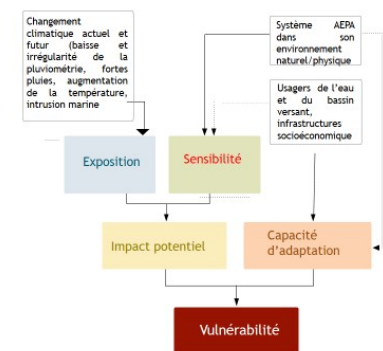



<p>• Valeur économique:</p> <ul style="list-style-type: none"> La valeur de l’eau dans ses usages alternatifs est importante pour son allocation rationnelle comme un bien économique et social. Ce principe introduit le principe pollueur-payeur (PPP) et le principe utilisateur-payeur (PUP) <p>• Valeur sociale:</p> <ul style="list-style-type: none"> certain usages et certaines fonctions de l’eau ne se marchendent pas : l’eau pour les besoins physiologiques, l’eau pour la santé, l’eau pour les besoins de la dignité humaine (se laver, laver ses vêtements...), l’eau pour le maintien de l’intégrité des écosystèmes vitaux. <p>• Reconnaissance du droit fondamental de tous à avoir accès à l’eau potable et à l’assainissement à un prix abordable.</p>	<p>9 - L’Echelle pertinente de la GIRE: le Bassin versant où l’usage de l’eau est partagé entre les différents secteurs</p> 	<p>10.Nuance à soulever: Différence en GIRE par BV et Aménagement intégré des BV</p>
<p>L’AIBV</p> <p>L’aménagement des bassins versants a évolué en plusieurs étapes. Dans un premier temps il a été rattaché à la sylviculture et à l’hydrologie forestière. La participation des populations n’était pas prise en compte. Il concernait seulement les services forestiers publics. Dans un deuxième temps, un lien a été établi avec la gestion des ressources en terres et les bénéfices économiques y afférant. Une plus grande attention a alors été portée aux bénéficiaires.</p> <p>Aujourd’hui, on parle d’un aménagement «participatif et intégré», fondé sur la participation et la contribution des populations locales</p>	<p>Définition de l’ABV</p> <p>D’après LUFTI Bostanoglu cité par BONHOMME (1994) l’ABV« c’est l’exécution coordonnée d’un ensemble d’activités pluridisciplinaires et connexes qui visent la mise en place d’infrastructures conservacionnistes et socioéconomiques en vue de fournir aux habitants d’une entité spatiale drainée par un même exutoire naturel les moyens d’utiliser rationnellement les ressources naturelles du milieu pour la satisfaction de leurs besoins principaux tout en les protégeant pour le bien être des générations actuelles et futures. »</p>	<p>Les enjeux de l’aménagement des bassins versants:</p> <p>Plusieurs enjeux sont liés à la mise en valeur d’un bassin versant, entre autres on peut retenir ceux qui suivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Gestion Intégrée des Ressources en Eau La conservation des sols en amont La réduction de l’érosion sous toutes ses formes, La protection/restauration des terres en limitant des apports des couches de sable au niveau des plaines d’alluvionnement, Le contrôle des crues au niveau des plaines et la répartition uniforme des eaux sur les terres cultivables ; La prévention des conflits liés à l’exploitation des ressources naturelles ; Conservation de la biodiversité; La diversification et l’intensification des produits agro-sylvo-pastorales
<p>11. Conclusions</p> <p>Nous avons appris, dans cet exposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ce qu’est la GIRE, la notion d’intégration dans la GIRE <input type="checkbox"/> Les Piliers de la GIRE <input type="checkbox"/> L’objet, les objectifs et les enjeux de La GIRE <input type="checkbox"/> Les principes de la GIRE <input type="checkbox"/> L’échelle pertinente de la GIRE <input type="checkbox"/> En fin, la différence entre la GIRE par BV et l’Aménagement intégré des BV 		

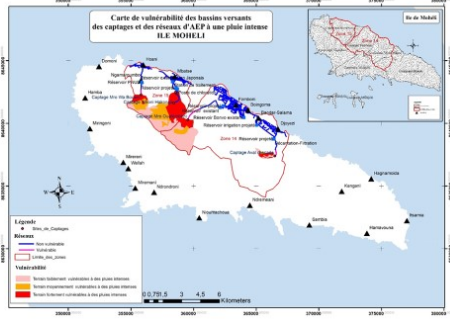




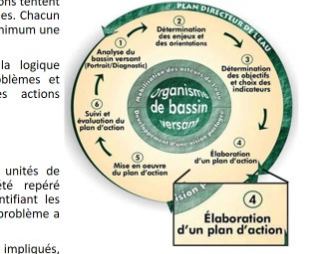


Exposé 3 : Cycle de mise en œuvre de la GIRE

<p>Session 3: Cycle de mise en œuvre de la GIRE par bassin Versant</p>  <p>Mai 2023</p>	<p>Si on agrandi plus le schéma, ...</p>  <p>Les prérequis sont les dispositions d'accompagnement qui conditionnent l'aboutissement du processus cyclique de la GIRE:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cadre politique et juridique favorable, Exemple: Les autorités politiques doivent fixer des objectifs pour l'utilisation, la protection et la conservation de l'eau Le financement et ses sources précisées Le consensus sur l'approche participative <p>les prérequis au processus de gestion: Financement, approche participatives</p> <ul style="list-style-type: none"> Un bassin bien délimité Un Comité de bassin fonctionnel Un Cadre de coordination motivé pour appuyer le processus (gouvernement impliqué comme facilitateur et régulateur, structures autonomes et/ou organisations communautaires...) 	<p>1. Objectifs de la session</p> <ul style="list-style-type: none"> Assimiler la différence entre le concept global de la GIRE et le concept de la GIRE par bassin versant Avoir une idée globale des 6 étapes du cycle de mise en œuvre de la GIRE par bassin. Se poser des questions sur les préalables et les prérequis de la mise en œuvre de la GIRE par bassin.
<p>2. Rappel de la structure du processus de la GIRE</p> <p>La GIRE est un processus systématique pour le développement durable, l'allocation et le contrôle de l'usage de la ressource en eau au niveau d'un pays, d'une région ou à l'échelle de bassins et ce, dans un contexte de buts et d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux.</p> <p>C'est une démarche territoriale bâtie autour d'un processus cyclique. La figure ci-après présente les procédures de la GIRE par bassin versant sous forme d'un schéma fonctionnel qui structure le processus en trois grandes parties:</p> <ul style="list-style-type: none"> le processus de gestion cyclique proprement dit, les prérequis au processus de gestion, la phase d'initiative, durant laquelle on détermine s'il existe un besoin de coordination motivant la mise en place d'une gestion par bassin versant – et où ce besoin se manifeste 	<p>Si on agrandi plus le schéma, ...</p>  <p>Les prérequis sont les dispositions d'accompagnement qui conditionnent l'aboutissement du processus cyclique de la GIRE:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cadre politique et juridique favorable, Exemple: Les autorités politiques doivent fixer des objectifs pour l'utilisation, la protection et la conservation de l'eau Le financement et ses sources précisées Le consensus sur l'approche participative <p>les prérequis au processus de gestion: Financement, approche participatives</p> <ul style="list-style-type: none"> Un bassin bien délimité Un Comité de bassin fonctionnel Un Cadre de coordination motivé pour appuyer le processus (gouvernement impliqué comme facilitateur et régulateur, structures autonomes et/ou organisations communautaires...) 	<p>3. La GIRE par bassin: Définition et spécificités</p> <p>La gestion intégrée de l'eau par bassin versant est un processus qui favorise la gestion coordonnée de l'eau et des ressources connexes à l'intérieur des limites d'un bassin versant en vue d'optimiser, de manière équitable, le bien-être socio-économique qui en résulte, sans pour autant compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux.</p> 
<p>Le cycle de mise en œuvre de la GIRE</p> <p>La planification est un processus logique qui atteint son efficacité maximale lorsqu'elle est perçue comme un cycle continu comme vous pouvez le voir.</p> <p>La planification à l'échelle des bassins versants est assurée par les organismes de bassins versants en partenariat avec les acteurs de l'eau. Elle vise trois buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déterminer les solutions (projets formels et activités diverses) qui permettront d'atteindre les objectifs visés pour la protection, la restauration ou la mise en valeur de l'eau; Concevoir les projets réalisables par l'organisme de bassin versant pour le compte de l'ensemble des acteurs de l'eau, y compris les résidents; Coordonner les actions entreprises dans le cadre de certains projets avec celles qui ont lieu dans les bassins versants adjacents. 	<p>L'organisme de BV (Le comité de bassin): Quels rôles ?</p> <p>Le Comité de bassin est une Assemblée qui regroupe les différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau au sein d'un bassin ou groupement de bassins : <i>C'est le parlement de l'eau.</i> Le comité de bassin est consulté sur l'opportunité des actions significatives d'intérêt commun au bassin envisagées et, plus généralement, sur toutes les questions relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques</p> <p>Aux Comores, le nouveau Code de l'Eau a lancé les fondements juridiques pour initier des Comités de Bassin comme structures responsables de la mise en œuvre de la GIRE au niveau des bassins. Les principaux articles du Code en relation avec les Comités de bassin sont cités ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'article 27 crée ces Comités de bassin à l'échelon communal et/ou intercommunal dont « la mission est de gérer et de coordonner la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin ou groupe de bassins ou par aquifère ou groupe d'aquifères, y compris les zones côtières » ; L'article 40 institue par bassin ou groupe de bassin un plan de gestion de l'eau qui : « détermine les mesures et actions nécessaires au niveau local, pour une gestion durable des ressources en eau et de l'environnement. Le Plan de gestion de l'eau doit être compatible avec les orientations du Plan national et du plan régional de gestion intégrée des ressources en eau. Il est adopté et mis en œuvre par le Comité de bassin ou d'aquifère ». <p>Source : Loi n°20-036/AU du 28 Décembre 2020, portant Code de l'EA en Union des Comores</p>	<p>Les divers aspects liés à la GIRE</p> 

Renforcement de la résilience climatique de l’approvisionnement en eau potable et d’irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l’Union des Comores



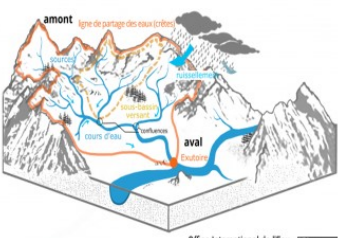

Phase 3 - Livrable 6.3 : Rapport de synthèse des ateliers de formation des formateurs des comités GIRE

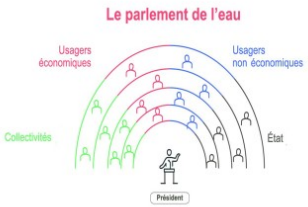
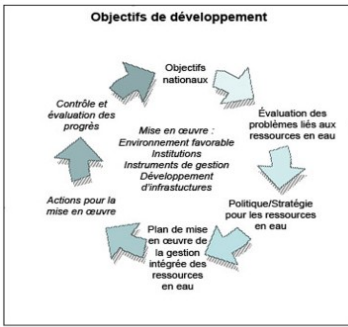
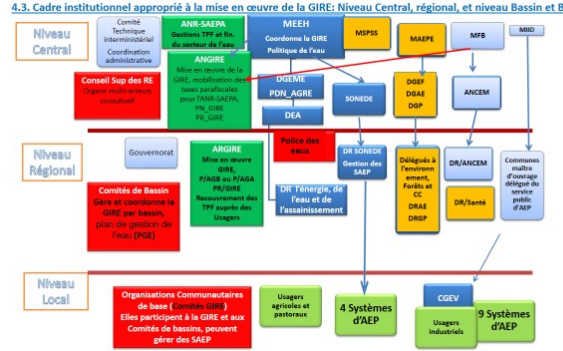
<p>La GIRE par bassin dans le code de l’eau des Comores</p> <p>Au Comores, le nouveau Code de l’Eau a lancé les fondements juridiques pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau des bassins. Les principaux articles du Code en relation avec GIRE sont cités ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> L’Article 5 définit le « principe de gestion de l’eau par bassin » : « Principe de gestion de l’eau par bassin hydrographique ou par aquifère : le bassin hydrographique ou l’aquifère constitue les cadres appropriés pour la planification, la mobilisation et la protection des ressources en eau » L’Article 6 donne la définition d’un bassin hydrographique : « Bassin hydrographique : espace dans lequel toutes les eaux de surface s’écoulent vers un même point appelé exutoire du bassin versant et délimité physiquement par la ligne suivant la crête des montagnes, des collines et des hauteurs du territoire, appelée ligne des crêtes ou ligne de partage des eaux » ; <p>Source : Loi n°20-036/AU du 28 Décembre 2020, portant Code de l’Eau et de l’Assainissement en Union des Comores</p>	<p>La GIRE par bassin dans le code de l’eau des Comores</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce même Article 6 donne d’autres définitions utiles dans le cadrage de la GIRE et son organisation : <ul style="list-style-type: none"> « Gestion intégrée des ressources en eau [GIRE] : processus qui favorise la gestion coordonnée de l’eau et des ressources connexes à l’intérieur des limites d’un bassin versant en vue d’optimiser, de manière équitable, le bien-être socio-économique qui en résulte, sans pour autant compromettre la pérennité des écosystèmes » ; « Plan directeur d’aménagement et de gestion des ressources en eau : document de planification fixant les grandes orientations pour la gestion et la mise en valeur des ressources en eau par île ou par région » ; « Plan d’aménagement et de gestion par bassin hydrographique ou aquifère : outil de planification et de mise en œuvre opérationnelle, dans le bassin ou l’aquifère, du Plan directeur d’aménagement régional » ; <p>Source : Loi n°20-036/AU du 28 Décembre 2020, portant Code de l’Eau et de l’Assainissement en Union des Comores</p>	<p>La GIRE par bassin dans le code de l’eau des Comores</p> <ul style="list-style-type: none"> L’Article 37 décrète l’adoption du Plan d’Aménagement et de Gestion de Bassin ou d’Aquifère par « bassin ou groupe de bassins hydrographiques ou par aquifère ou groupe d’aquifères. Ce PAGB, est un outil de planification et de mise en œuvre opérationnelle, dans le bassin ou l’aquifère, du Plan directeur d’aménagement et de gestion des ressources en eau avec lequel doit être compatible » ; L’Article 39 décline ce PNGIRE en des PRGIRE par région ou île : « Le Plan régional de gestion intégrée des ressources en eau met en œuvre au niveau de l’île, les priorités du Plan national de gestion intégrée des ressources en eau. Il est adopté et mis en œuvre par l’Agence nationale de gestion des ressources en eau » ; L’Article 40 institue, par bassin ou groupe de bassin, un plan de gestion de l’eau qui : « détermine les mesures et actions nécessaires au niveau local, pour une gestion durable des ressources en eau et de l’environnement. Le Plan de gestion de l’eau doit être compatible avec les orientations du Plan national et du plan régional de gestion intégrée des ressources en eau. Il est adopté et mis en œuvre par le Comité de bassin ou d’aquifère ». <p>Source : Loi n°20-036/AU du 28 Décembre 2020, portant Code de l’Eau et de l’Assainissement en Union des Comores</p>
<p>Le Plan d’action GIRE, l’épine dorsale du processus de la GIRE_BV</p> <ul style="list-style-type: none"> L’Article 40 institue, par bassin ou groupe de bassin, un plan de gestion de l’eau qui : « détermine les mesures et actions nécessaires au niveau local, pour une gestion durable des ressources en eau et de l’environnement. Le Plan de gestion de l’eau doit être compatible avec les orientations du Plan national et du plan régional de gestion intégrée des ressources en eau. Il est adopté et mis en œuvre par le Comité de bassin ou d’aquifère ». <p>Source : Loi n°20-036/AU du 28 Décembre 2020, portant Code de l’Eau et de l’Assainissement en Union des Comores</p>	<p>4. Analyse sommaire du cycle de mise en œuvre de la GIRE par bassin Versant</p>	<p>4.1. Analyse du BV: Portrait/Diagnostic et vulnérabilités au changement climatique</p> <p>L’Analyse doit faire l’état de l’ensemble des connaissances de base que l’on possède sur les bassins versants du territoire. Elle se partage en trois phases : le Portrait de bassin, le Diagnostic et l’analyse de la vulnérabilité climatique. Ces deux premières étapes sont complémentaires par une relation entre les causes (Portrait) et les effets des problèmes (Diagnostic) liés à l’eau.</p> 
<p>4.1. Analyse du BV: Portrait/Diagnostic et vulnérabilités au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> Par rapport au changement climatique, la vulnérabilité est le « degré auquel les éléments d’un système [AÉPA, Irrigation, écosystème] sont affectés par les effets du changement climatique ». L’analyse de la vulnérabilité au changement climatique est d’une importance capitale pour l’identification et la caractérisation des actions pour atténuer la vulnérabilité et, si possible, renforcer la résilience au changement climatique. La vulnérabilité aux changements climatiques est constituée de trois composantes : l’exposition, la sensibilité et la capacité d’adaptation.  	<p>4.1. Analyse du BV: Portrait/Diagnostic et vulnérabilité au changement climatique</p> 	<p>EXEMPLE:</p> <p>En conformité avec la démarche de la Planification de la sécurité et sûreté de l’eau PSSE retenue pour les Comores, les risques liés au Changement climatique seraient principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le risque d’étiage impactant la desserte en eau des communautés; Le risque d’inondation impactant la qualité, les quantités et pouvant endommager certains infrastructures ou réseaux (Périodes importantes de fortes pluies rendant les eaux de rivière, de source ou de puits inutilisables, Dommages au niveau des ouvrages de captage, des tuyaux, des réservoirs...) La salinisation des aquifères sous l’impact de l’intrusion marine provoquée en partie par l’augmentation des températures. 


<p>Illustration: Carte de la vulnérabilité des BV de la Zone du projet ER2C à une pluie intense – Ile de Mohéli</p> 	<h3>4.2. Enjeux et orientations</h3> <p>Les Enjeux représentent les préoccupations majeures liées à l'eau</p> <p>À partir des différents problèmes relevés dans le Diagnostic, il devient aisé de dégager les préoccupations majeures liées au bassin versant : ce sont les grands Enjeux. Ceux-ci sont constitués à partir des connaissances acquises sur le bassin et représentent les grands défis environnementaux qui devront être relevés par l'organisme de bassin versant.</p> 	<h3>4.2. Enjeux et orientations</h3> <p>Les enjeux sont les grandes préoccupations identifiées par le diagnostic.</p> <p>Les Orientations sont une vue d'ensemble de la nature des actions à mettre en œuvre</p> <p>Elles représentent les grandes pistes d'action ou types de solutions à suivre afin de résoudre les grandes préoccupations des Enjeux</p> 
<h3>4.3. Objectifs et Indicateurs</h3> <p>OBJECTIFS</p> <p>Les Objectifs constituent les cibles à atteindre afin de résoudre les problèmes identifiés.</p> <p>Ils déterminent la direction que doivent prendre les actions et ont été élaborés de façon à ce qu'ils soient réalisables et accessibles. Les Objectifs peuvent être d'ordre quantitatif ou qualitatif.</p> <p>Les Objectifs permettent l'évaluation de la progression en lien avec les problèmes</p> 	<h3>4.3. Objectifs et Indicateurs</h3> <p>INDICATEURS</p> <p>Les Indicateurs sont des méthodes de mesures permettant d'assurer le suivi en regard des objectifs à atteindre.</p> <p>Ils servent lors du suivi et de l'évaluation du Plan d'action et aident à mesurer les résultats.</p> <p>Ils permettent d'évaluer si les Objectifs ont été atteints et si les actions entreprises ont été efficaces dans la résolution des problèmes identifiés.</p> <p>Les Indicateurs peuvent être d'ordre quantitatif ou qualitatif et ils peuvent être de nature technique ou administrative</p> 	<h3>4.4. Elaboration du Plan d'action</h3> <p>Le Plan d'action identifie les actions à réaliser afin d'atteindre les Objectifs ciblés. En outre, les actions tentent d'éliminer ou de réduire les causes des problèmes. Chacun des Objectifs identifiés est représenté par au minimum une action</p> <p>Le Plan d'action peut être préparé selon la logique d'élaboration suivante: l'identification de problèmes et d'un Objectif mène à l'identification des actions appropriées.</p> <p>Pour chaque Objectif, on retrouve au moins:</p> <ul style="list-style-type: none"> □ L'échéance de l'Objectif □ Le problème ayant mené à l'Objectif; Les unités de bassins versants ou secteurs où il a été repéré (localisation); Une carte de localisation identifiant les unités de bassins versants ou secteurs où le problème a été repéré; Les Indicateurs de suivi; □ Les actions, Le type d'action, Les acteurs impliqués, L'échéance de réalisation. 
<h3>4.5. Mise en œuvre du plan d'action</h3> <p>La mise en œuvre du Plan d'action consiste en la réalisation des actions identifiées. Elle est un processus continu et évolutif.</p> <p>La mise en œuvre du PA implique l'ensemble des acteurs de l'eau et intervenants dans le BV. La réalisation des actions est proportionnelle à la volonté des acteurs à agir et aux moyens disponibles. Certaines actions, simples et peu coûteuses, peuvent être rapidement réalisées. D'autres, de plus grande complexité d'exécution, impliquent plusieurs acteurs et nécessitent des ressources financières et techniques importantes peuvent prendre plusieurs années, voire des décennies, avant d'être complètement réalisées</p> 	<h3>4.6. Suivi-Evaluation du Plan d'action</h3> <p>Le suivi et l'évaluation déterminent l'efficacité des Objectifs fixés et des actions posées.</p> <p>Le Cycle de la Gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant (GIRE) inclut, en fin de processus, une étape de suivi et d'évaluation.</p> <p>Cette dernière est nécessaire pour vérifier si les Objectifs ciblés ont bien été atteints et, conséquemment, si les actions identifiées ont été efficaces. Afin de procéder à cette évaluation pour chacun des Objectifs, des Indicateurs de suivi ont été préalablement identifiés et permettront de faire une évaluation de l'état avant et après les actions.</p> 	<h3>5. Conclusion</h3> <p>Nous avons appris, dans cet exposé, 4 idées clés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • En terme de concept: La GIRE revient à une démarche de gouvernance de l'eau à trois niveaux: le niveau national, le niveau régional ou insulaire et le niveau des bassins versants alors que la GIREB, elle focalise son intérêt sur le bassin versant. • Au niveau d'un bassin versant donné, la mise en œuvre de la GIRE suit un cycle de 6 étapes: (1) l'analyse du bassin versant; (2) la détermination des enjeux et des orientations; (3) la détermination des objectifs et le choix des indicateurs; (4) l'élaboration d'un plan d'action; (5) la mise en œuvre du plan d'action; et (6) le suivi et l'évaluation du plan d'action. • La prise en compte des risques générés par le changement climatique, notamment les fortes inondations, les sécheresses ou étiages prolongés et l'intrusion marines et une nouvelle préoccupation de la GIREB. Les risques climatiques doivent être intégrés dans toutes les étapes du cycle de mise en œuvre de la GIREB • On ne peut pas parachuter le processus de la GIRE dans un bassin versant. Des préalables et des prérequis nationaux et régionaux sont indispensables pour cadrer et appuyer la mise en œuvre de la GIRE par bassin.

		
---	--	--



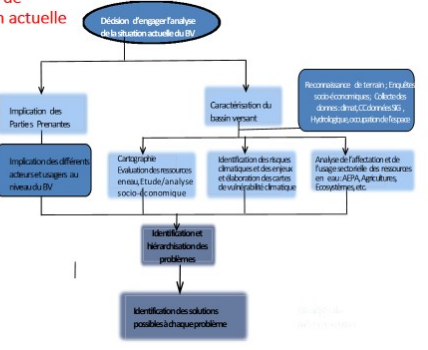
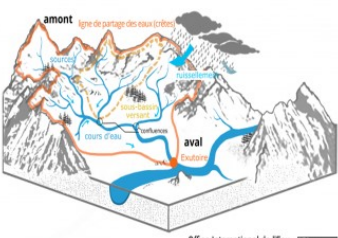
Exposé 4 : Les préalables et les prérequis à la GIRE par Bassin

<p>Session 4: Les préalables et les prérequis à la GIRE par Bassin Versant</p>  <p>Mai 2023</p>	<p>SOMMAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Objectifs de la session 2. Rappel du cycle de la GIRE. 3. Les préalables <ul style="list-style-type: none"> 3.1. Objet des préalables 4. Les prérequis <ul style="list-style-type: none"> 4.1. Objet des prérequis 4.2. Parcours des principales dispositions d’appui (prérequis) 5. Conclusions 	<p>1. Objectifs de la session</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir une idée sur les préalables (ou la phase d’initiative) pour la mise en œuvre et la réussite du processus de la GIRE Avoir une idée sur les prérequis ou les dispositions d’accompagnement pour la mise en œuvre et la réussite du processus de la GIRE au niveau des bassins Avoir une vision ascendante qui intègre la démarche locale de la GIREB dans la démarche régionale puis Nationale de la gestion de l’eau.
<p>2. Rappel du cycle de la GIRE</p> <p>La GIRE est une démarche territoriale bâtie autour d’un processus cyclique. La figure ci-après présente les procédures de la GIRE par bassin versant sous forme d’un schéma fonctionnel qui structure le processus en trois grandes parties:</p> <ul style="list-style-type: none"> le processus de gestion cyclique proprement dit, les prérequis au processus de gestion, la phase d’initiative, durant laquelle on détermine s’il existe un besoin de coordination motivant la mise en place d’une gestion par bassin versant – et où ce besoin se manifeste 	<p>2. Structure du processus de la GIRE (suite)</p> 	<p>3. Les Préalables</p>
<p>3. Objet des préalables et de la phase d’initiative</p> <ul style="list-style-type: none"> Un bassin bien délimité Un Comité de bassin fonctionnel Un cadre de coordination motivé pour engager le processus 	<p>3.1. Un bassin bien délimité</p> <p>Globalement on pourrait, pour chaque bassin versant, produire des documents techniques sectoriels sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les aspects physiques et chimiques, les aspects biologiques, les dimensions sociales et économiques et les aspects de la santé des populations humaines. <p>Ces documents sectoriels sont ensuite regroupés dans un document d’intégration qui présente clairement les problèmes propres au bassin. Ce document d’intégration servira de base pour initier et mettre en œuvre l’approche GIRE.</p> <p>Tous les acteurs, y compris le comité de bassin, parleront du même territoire et partiront d’un minimum de données intégrées pour assoir le processus de la GIRE, notamment l’analyse de la situation actuelle, la définition de priorités d’action et à la détermination du rôle et des mandats de chacun des partenaires.</p> <p>Le bassin versant</p>  <p>Office International de l’Eau - OIE</p>	<p>3.2. Un Comité de bassin fonctionnel</p> <p>La mise en œuvre de la GIRE dans un bassin est conditionnée par l’existence d’un comité de bassin fonctionnel.</p>  <p>L’organisation de bassin versant est l’acteur clé de la gestion intégrée de l’eau par bassin versant. C’est une plateforme de concertation où siègent des personnes issues de tous les secteurs liés aux usages de l’eau ainsi que des gestionnaires de cette ressource présents sur le territoire d’un bassin versant. On peut dire que c’est le parlement de l’Eau. Une organisation de bassin versant est composée d’un conseil d’administration et généralement d’un secrétariat permanent. Le conseil d’administration est l’instance décisionnelle de l’organisation, et sa composition doit être en conformité avec la représentativité exigée dans le Cadre de référence</p>

<h3>3.2. Un Comité de bassin fonctionnel</h3> <p>Aux Comores, le nouveau Code de l’Eau a lancé les fondements juridiques pour initier des Comités de Bassin comme structures responsables de la mise en œuvre de la GIRE au niveau des bassins. L’article 27 crée ces Comités de bassin à l’échelon communal et/ou intercommunal dont « la mission est de gérer et de coordonner la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin ou groupe de bassins ou par aquifère ou groupe d’aquifères, y compris les zones côtières ».</p> 	<h3>3.3. Cadre de coordination motivé pour engager le processus</h3> <p>Pour de nombreuses raisons, les gouvernements de pays en développement considèrent la planification et la gestion de ressources en eau comme une partie centrale de leur responsabilité.</p> <p>Cette vision est cohérente avec le consensus international qui favorise le concept du gouvernement comme facilitateur et régulateur, plutôt que de réalisateur de projets.</p> <p>Le défi consiste à réaliser une coordination entre les secteurs sur le niveau auquel dans toute situation spécifique, la responsabilité du gouvernement devrait cesser, ou être accompagnée des structures autonomes et/ ou organisations communautaires de gestion des services d’eau.</p>	<h3>3.3. Cadre de coordination motivé pour engager le processus (Suite)</h3> <p>Donc, en plus de la reconnaissance du Bassin versant comme cadre pertinent pour initier la GIRE et la promulgation du cadre juridique adéquat, l’Etat doit veiller à la mise en place d’un cadre de coordination ayant les compétences pour opérer les arrangements institutionnels nécessaires pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Le fonctionnement d’un consortium de parties prenantes impliquées dans la prise de décision, avec la représentation de toutes les sections de la société et un bon équilibre Genre ; ❑ La gestion des ressources en eau basée sur les frontières hydrologiques et non administratives et éventuellement tenant compte des transferts ; ❑ Aux structures organisationnelles aux niveaux du bassin et des sous-bassins, la prise de décision à l’échelon approprié le plus bas ; ❑ Au gouvernement, la coordination de la gestion nationale des ressources en eau à travers les secteurs d’utilisation de l’eau. <p>Ce cadre doit être opérationnel, consensuel et motivé pour coordonner la contribution des différents secteurs dans le processus de la GIRE.</p>
<h2>4. LES PREREQUIS</h2>	<h3>Mise en œuvre de la GIRE au niveau national</h3> <p>Le processus de mise en œuvre de la GIRE comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ la création des institutions ❑ l’élaboration des politiques ❑ l’élaboration de programmes GIRE ❑ le développement des ressources en eau (connaissance des ressources en eau, planification, mobilisation) la recherche des partenariats (exemples : GWP (Global Water Partnership), PME (Partenariat Mondial de l’Eau)) 	<h3>4.1. Objet des prérequis à la GIRE</h3> <p>Les prérequis sont les dispositions d’accompagnement qui conditionnent l’aboutissement du processus cyclique de la GIRE. Par rapport à la démarche sectorielle au niveau national, la GIRE exige d’opérer un changement aux 4 niveaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Un cadre national favorable qui inclut l’élaboration ou l’actualisation de la politique de l’eau, la promulgation d’une nouvelle législation et réglementation ; ❑ Un cadre institutionnel approprié à l’approche GIRE avec création d’institution et une re-définition des rôles institutionnels ; ❑ Une mise en place d’instruments de gestion. ❑ Adoption du Bassin Versant, comme échelon pertinent pour la mise en œuvre de la GIRE
<h3>Étapes de la planification et la mise en œuvre de la GIRE à l’échelle nationale</h3> <p>Moteur du développement économique et social, l’eau est également un élément essentiel à la préservation de l’environnement naturel. L’eau n’étant cependant qu’une ressource naturelle vitale parmi bien d’autres, il importe de ne pas envisager isolément les questions relatives aux ressources en eau.</p> <p>La planification est un processus logique qui atteint son efficacité maximale lorsqu’elle est perçue comme un cycle continu comme vous pouvez le voir.</p> 	<h3>4.3. Le cadre institutionnel</h3> <p>Il définit les rôles en créant un cadre organisationnel incluant les aspects formels et fonctionnels et en renforçant les capacités institutionnelles avec le développement des ressources humaines. Pour cela des arrangements institutionnels sont nécessaires pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Le fonctionnement d’un consortium de parties prenantes impliquées dans la prise de décision avec la représentation de toutes les sections de la société et un bon équilibre Genre ; ❑ La gestion des ressources en eau basée sur les frontières hydrologiques (bassin versant, aquifère) et non administratives ; ❑ La mise en place de structures organisationnelles aux niveaux des bassins et des sous- bassins afin de permettre la prise de décision à l’échelon approprié le plus bas ; ❑ La coordination par le gouvernement de la gestion nationale des ressources en eau à travers les secteurs d’utilisation de l’eau ; il doit faciliter, réguler et encourager le secteur privé à contribuer au financement et à la fourniture de services d’eau d’irrigation, d’eau d’irrigation...). 	<h3>4.3. Cadre institutionnel approprié à la mise en œuvre de la GIRE: Niveau Central, régional, et niveau Bassin et BV</h3> 

<p>4.4. Une mise en place d’instruments de gestion.</p> <p>Le cadre politique et législatif met en place "les règles du jeu", tandis que le cadre institutionnel identifie "les joueurs" et définit leurs rôles respectifs. Quant aux instruments de gestion, ils représentent "les joueurs" avec leur compétence et leur savoir-faire nécessaires pour un jeu de qualité, efficace et en harmonie avec le contexte social et économique. Les objectifs essentiels de ces instruments de gestion sont de mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un service d'évaluation et de suivi des ressources en eau pour comprendre les disponibilités et les besoins; <input type="checkbox"/> Des plans GIRE en associant les options de développement, l'emploi des ressources et l'interaction humaine; <input type="checkbox"/> Un mécanisme de gestion de la demande qui permet une réglementation et une allocation de l'eau afin qu'elle soit utilisée plus efficacement en fixant des limites à la distribution et à l'usage de l'eau; 	<p>4.4. Une mise en place d’instruments de gestion (suite 1).</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des instruments de changement social pour favoriser une société civile tournée vers l'eau et des mécanismes de résolution des conflits afin de gérer les litiges en garantissant le partage de l'eau; <input type="checkbox"/> Des instruments économiques afin d'utiliser la valeur et les prix de l'eau pour l'efficacité et l'équité et des mécanismes de gestion des informations afin d'améliorer les connaissances pour une meilleure gestion de l'eau. <p>Comme exemples d'instruments de gestion, on peut citer:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Système de tarification de l'eau potable; <input type="checkbox"/> Système de tarification de l'eau d'irrigation <input type="checkbox"/> Taxes parafiscales usage de l'eau <input type="checkbox"/> Taxes parafiscales activités ou usages polluants 	<p>5. Conclusion</p> <p>Nous avons appris, dans cet exposé, 3 idées clés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les préalables pour la mise en œuvre et la réussite du processus de lancement et de mise en œuvre de la GIRE • Les prérequis ou les dispositions d'accompagnement pour la mise en œuvre et la réussite du processus de la GIRE au niveau des bassins • Avoir une vision ascendante qui intègre la démarche locale de la GIREB dans la démarche régionale puis Nationale de la gestion de l'eau.
		

Exposé 5 : Analyse de la situation actuelle d'un bassin versant

<p style="text-align: center;">Session 5: Analyse de la situation actuelle du bassin versant (Diagnostic, acteurs, analyse de la vulnérabilité climatique des Ressources)</p>  <p style="text-align: right;">Mai 2023</p>	<p style="text-align: center;">SOMMAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Objectifs de la session 2. Rappel : L'étape de l'analyse du BV dans le cycle de la mise en œuvre de la GIRE par Bassin versant 3. Analyse du bassin (Portrait/diagnostic) <ul style="list-style-type: none"> 3.1. Portrait du bassin versant 3.2. Diagnostic des ressources en eau 3.3. Implication des parties prenantes dans le Diagnostic du BV 3.4 La prise en compte du genre dans le processus GIRE_BV 3.5. L'identification et l'analyse des conflits existants 4. Diagnostic de la vulnérabilité du BV par rapport aux risques climatiques probables <ul style="list-style-type: none"> 4.1. Approche d'évaluation de vulnérabilités au CC 4.2. Caractérisation des principaux risques climatiques 4.3. Les cartes de vulnérabilité 5. Diagnostic Participatif <ul style="list-style-type: none"> 5.1. Déroutement 5.2. Elaboration participative de l'arbre à problèmes 6. Elaboration du document d'analyse de la situation actuelle du BV 7. Conclusions 	<p style="text-align: center;">1. Objectifs de la session</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les étapes et le contenu du diagnostic de la situation actuelle du bassin en rapport avec la GIRE dans le contexte du changement climatique • Approfondir les connaissances des participants sur le concept de la vulnérabilité d'un bassin par rapport à différents enjeux climatiques • Maîtriser l'usage d'un outil d'analyse/synthèse de diagnostic de l'approche du Cadre Logique: La Matrice SWOT et l'arbre des problèmes.
<p>2. Rappel: L'étape de l'analyse du BV dans le cycle de mise en œuvre de la GIRE par Bassin</p> <p>L'Analyse fait état de l'ensemble des connaissances de base que l'on possède sur les bassins versants du territoire. Elle se partage en trois phases : le Portrait de bassin, le Diagnostic et l'analyse de la vulnérabilité climatique. Ces deux premières étapes sont complémentaires par une relation entre les causes (Portrait) et les effets des problèmes (Diagnostic) liés à l'eau.</p> 	<p>2. Rappel: L'étape de l'analyse du BV dans le cycle de mise en œuvre de la GIRE par Bassin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le portrait est une description des principales caractéristiques des zones cibles (Grand Bassin hydrographique, Bassin versant ou sous bassin versant) qui présentent un intérêt dans le cadre de la GIRE. Il vise à situer les zones dans leur environnement physique, économique et social. • Le diagnostic expose les problèmes réels ou potentiels, les éléments perturbateurs, leurs effets, puis établit des relations entre les causes (présentées dans le portrait) et les effets. L'objectif du diagnostic relativement aux ressources en eau est de permettre d'acquérir une compréhension suffisante de chacun des problèmes de manière à ce qu'il soit facile de déterminer les solutions les plus durables possibles. Le diagnostic est une analyse des données contenues dans le portrait 	<p>3. Approche Générale de l'analyse de la situation actuelle du BV</p> <p>L'élaboration du plan d'action GIRE d'un BV est une démarche qui nécessite la prise en compte de toutes les composantes de l'environnement climatique, physique, socio-économique et politique du bassin, et par conséquent, nécessite une approche holistique qui respecte les 4 principes de la GIRE en vue d'aboutir à une vision commune de gestion durable des ressources en eau. Dans ce cadre, l'analyse de la SA du BV suit la démarche synthétisée dans le graphique ci-joint:</p> 
<p>Pour commencer : faire une délimitation du bassin Versant</p> <p>Une bonne délimitation du bassin est un préalable ou au moins la première étape du processus de lancement de la GIRE. En Effet, la GIRE obéit aux limites imposées par l'eau : c'est le bassin versant qui sert d'unité d'analyse et de territoire de référence. Cela permet de considérer et de gérer les eaux en tant que système. C'est au niveau du bassin qu'on peut analyser la variété de dépendances et d'interactions entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ l'amont et l'aval, ☐ les eaux de surface et les eaux souterraines, ☐ l'utilisation des eaux (eau potable, irrigation), les écosystèmes et le bilan hydrique. <p>C'est au sein d'un bassin versant que l'on peut maîtriser les interactions, tenir compte des effets cumulatifs d'amont en aval et harmoniser les stratégies, objectifs et mesures.</p>	<p>Globalement on pourrait, pour chaque bassin versant, produire des documents techniques sectoriels sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aspects physiques et chimiques, - les aspects biologiques, - les dimensions sociales et économiques et les aspects de la santé des populations humaines. <p>Ces documents sectoriels sont ensuite regroupés dans un document d'intégration qui présente clairement les problèmes propres au bassin. Ce document d'intégration servira de base pour initier et mettre en œuvre l'approche GIRE.</p> <p>Tous les acteurs, y compris le comité de bassin, parleront du même territoire et partiront d'un minimum de données intégrées pour assier le processus de la GIRE, notamment l'analyse de la situation actuelle, la définition de priorités d'action et à la détermination du rôle et des mandats de chacun des partenaires.</p> <p style="text-align: center;">Un bassin bien délimité</p> <p style="text-align: center;">Le bassin versant</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Office International de l'Eau - OIE</p>	<p style="text-align: center;">3.1. Portrait du bassin versant</p> <p>Pour établir un portrait du bassin versant, l'équipe d'élaboration du Plan d'action doit réaliser les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description du bassin (nom, superficie, emplacement géographique, limites administratives, etc.) • Caractéristiques physiques (géologie, topographie, sols, utilisation du territoire, hydrologie, climat, etc.) • Description des usages actuels, passés et possibles de l'eau et des ressources associées • Infrastructures publiques et industrielles (villes, routes, voix d'accès, industries, barrages, etc.) • Agriculture • Structure sociale (économie, politique, culture, démographie)

<p>3.2. Diagnostic des ressources en eau</p> <p>Le Diagnostic des ressources en eau (nature, causes, ampleur, emplacement des problèmes dans le bassin)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Eaux souterraines (quantité, qualité) <input type="checkbox"/> Approvisionnement en eau <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Flore <input type="checkbox"/> Eaux de surface (quantité, qualité) <input type="checkbox"/> Pêches <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Bandes riveraines <input type="checkbox"/> Milieux humides <input type="checkbox"/> Autres 	<p>3.2. Diagnostic des ressources en eau</p> <p>La boîte à outils GIRE (Global Water Partnership 2002) a recommandé que le diagnostic des RE au niveau d’un bassin incluent des informations sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description physique du bassin • Inventaires d’utilisation des terres • Disponibilité et demandes actuelles en eau • Inventaires des sources de pollution • Besoins des écosystèmes aquatiques et terrestres • Vulnérabilité aux inondations ou aux événements météorologiques extrêmes • Identification des parties prenantes et des mécanismes de participation • Implications du changement d’utilisation des terres • Identification des problèmes prioritaires (problèmes d’impact ou problèmes d’exigences des utilisateurs) • Objectifs à court et à long terme pour le bassin fluvial 	<p>RECENSEMENT DES DIFFERENTS USAGES DES RESSOURCES ET DES MILIEUX</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>a. Usage pour l’Alimentation en eau potable .</p> <p>1.1. Organisation de la production et de la distribution d’eau potable</p> <p>1.2. Volumes prélevés et évolution des besoins</p> <p>1.3. Etat de la protection des captages</p> <p>1.4. Traitement AEP et gestion patrimoniale des réseaux</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>b. Usage en matière d’assainissement domestique</p> <p>2.1. Le Schéma Directeur d’assainissement</p> <p>2.2. Unités de traitement existantes</p> <p>2.3. Les priorités en terme d’assainissement collectif</p> <p>2.4. Etat de l’assainissement non collectif</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>c. Les usages économiques de l’eau</p> <p>3.1. Eau et agriculture</p> <p>3.2. Eau et industrie</p> <p>3.3. Production hydroélectrique et potentiel de développement</p> <p>3.4. Les étangs</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>d. Tourisme et loisirs liés à l’eau</p> <p>4.1. Potentialités touristiques .</p> <p>4.2. Les activités thermales</p> <p>4.3. La pêche ..</p> </td> </tr> </table>	<p>a. Usage pour l’Alimentation en eau potable .</p> <p>1.1. Organisation de la production et de la distribution d’eau potable</p> <p>1.2. Volumes prélevés et évolution des besoins</p> <p>1.3. Etat de la protection des captages</p> <p>1.4. Traitement AEP et gestion patrimoniale des réseaux</p>	<p>b. Usage en matière d’assainissement domestique</p> <p>2.1. Le Schéma Directeur d’assainissement</p> <p>2.2. Unités de traitement existantes</p> <p>2.3. Les priorités en terme d’assainissement collectif</p> <p>2.4. Etat de l’assainissement non collectif</p>	<p>c. Les usages économiques de l’eau</p> <p>3.1. Eau et agriculture</p> <p>3.2. Eau et industrie</p> <p>3.3. Production hydroélectrique et potentiel de développement</p> <p>3.4. Les étangs</p>	<p>d. Tourisme et loisirs liés à l’eau</p> <p>4.1. Potentialités touristiques .</p> <p>4.2. Les activités thermales</p> <p>4.3. La pêche ..</p>							
<p>a. Usage pour l’Alimentation en eau potable .</p> <p>1.1. Organisation de la production et de la distribution d’eau potable</p> <p>1.2. Volumes prélevés et évolution des besoins</p> <p>1.3. Etat de la protection des captages</p> <p>1.4. Traitement AEP et gestion patrimoniale des réseaux</p>	<p>b. Usage en matière d’assainissement domestique</p> <p>2.1. Le Schéma Directeur d’assainissement</p> <p>2.2. Unités de traitement existantes</p> <p>2.3. Les priorités en terme d’assainissement collectif</p> <p>2.4. Etat de l’assainissement non collectif</p>	<p>c. Les usages économiques de l’eau</p> <p>3.1. Eau et agriculture</p> <p>3.2. Eau et industrie</p> <p>3.3. Production hydroélectrique et potentiel de développement</p> <p>3.4. Les étangs</p>	<p>d. Tourisme et loisirs liés à l’eau</p> <p>4.1. Potentialités touristiques .</p> <p>4.2. Les activités thermales</p> <p>4.3. La pêche ..</p>										
<p>e. Analyse des écosystèmes impactant les RE</p> <p>Le diagnostic des écosystèmes fournit un point de départ solide pour identifier les leviers de changement et concevoir des réponses de gestion appropriées pour renforcer la vitalité des écosystèmes liés à l’eau.</p> <p>Les écosystèmes liés à l’eau fournissent une gamme d’avantages et de services tels que l’eau potable, l’eau pour l’agriculture, l’énergie et le tourisme, des habitats pour les formes de vie aquatique et des solutions naturelles pour la purification de l’eau et la résilience climatique, parmi de nombreuses autres utilisations. La réalisation d’un développement durable au niveau d’un BV nécessite donc la fourniture soutenue de ces services, qui sont issus d’écosystèmes fonctionnels et sains.</p> <p>Reconnaissant l’importance des écosystèmes d’eau douce, l’objectif d’une gestion intégrée pourrait être « protéger et restaurer les écosystèmes liés à l’eau, y compris les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières et les aquifères »</p> <p>Les questions clés à considérer dans un tel diagnostic comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel est l’état de l’écosystème en ce moment ? • Quels types de services sont fournis ? • Quels sont les facteurs de stress et les menaces pour l’écosystème? Quelles tendances identifie-t-on ? • Qui vit dans l’écosystème et quels services fournis par l’écosystème utilisent-ils ? • Quels peuvent être des leviers de changement ? 	<p>3.3. Implication des parties prenantes et des acteurs dans le processus GIRE_BV</p> <p>L’un des principes directeurs de la GIRE, élaborée depuis Dublin stipule que « le développement et la gestion de l’eau devraient être basées sur une approche participative impliquant les utilisateurs, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux ».</p> <p>L’approche participative est organisée par l’idée que les personnes et les groupes possèdent des capacités pour effectuer les transformations nécessaires pour assurer leur accès aux ressources, voire même les CONTRÔLER. C’est donc une démarche visant à soutenir les communautés dans la perspective d’acquisition d’un POUVOIR sur leur destinée. En conséquence, l’utilisation des méthodes participatives joue un rôle d’animation sociale, de concertation, de coordination et de formation, de sensibilisation, de mobilisation, de prise de conscience, de responsabilisation et enfin de conscientisation.</p> <p>La participation s’identifie à un processus social qui consiste à restituer à toutes les parties prenantes le pouvoir d’initiative et de décision dans la définition et la mise en œuvre des actions et programmes qui concernent son propre avenir.</p>	<p>3.3. Implication des parties prenantes dans le processus GIRE_BV (suite)</p> <p>La planification et la mise en œuvre GIRE nécessitent un engagement fort pour une gestion durable des ressources en eau. Elles impliquent la volonté politique et le leadership de toutes les parties prenantes. L’engagement des parties prenantes est nécessaire à toutes les étapes du processus d’autant plus que ce sont elles qui influencent fortement la gestion de l’eau à travers des efforts communs et/ou des changements de comportement. D’où la nécessité d’identifier et de mobiliser les parties prenantes appropriées en dépit de leurs objectifs multiples et souvent contradictoires.</p> <p>La participation des parties prenantes est capitale pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L’identification des intérêts des parties prenantes, leur importance et leur influence sur la gestion et l’utilisation des ressources en eau ; <input type="checkbox"/> L’élaboration d’une base et d’une stratégie pour impliquer les parties prenantes aux différentes étapes de la préparation et de la mise en œuvre de la GIRE ; <input type="checkbox"/> La connaissance des points de vue et les intérêts des parties prenantes à travers leur participation effective afin de garantir le succès des réformes du secteur de l’eau lorsque sait que l’eau est l’affaire de tous. 											
<p>3.3. Identification des parties prenantes et leurs implication dans le processus GIRE_BV</p> <p>La définition d’une stratégie et d’un plan de participation des parties prenantes aux différentes étapes de la planification et de mise en œuvre de la GIRE. La participation des parties prenantes devra être planifiée suivant les intérêts, l’importance et l’influence de chaque partie prenante, de même des efforts particuliers sont requis pour impliquer les importantes parties prenantes qui manquent d’influence.</p> <p style="text-align: center;">Tableau : Influence et intérêt des acteurs</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Intérêt</th> <th colspan="2">Importance</th> </tr> <tr> <th>Forte influence</th> <th>Faible influence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Grand intérêt</td> <td>Ces parties prenantes forment les bases d’une coalition effective de l’appui au projet.</td> <td>Ces parties prenantes auront besoin d’une initiative spéciale si leurs intérêts doivent être protégés.</td> </tr> <tr> <td>Faible intérêt</td> <td>Ces parties prenantes peuvent influencer les effets directs du projet mais leurs priorités ne sont pas celles du projet. Elles peuvent être un danger ou un obstacle pour le projet.</td> <td>Ces parties prenantes sont les moins importantes pour le projet.</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>SOURCE: Overseas Development Administration 1995</small></p>	Intérêt	Importance		Forte influence	Faible influence	Grand intérêt	Ces parties prenantes forment les bases d’une coalition effective de l’appui au projet.	Ces parties prenantes auront besoin d’une initiative spéciale si leurs intérêts doivent être protégés.	Faible intérêt	Ces parties prenantes peuvent influencer les effets directs du projet mais leurs priorités ne sont pas celles du projet. Elles peuvent être un danger ou un obstacle pour le projet.	Ces parties prenantes sont les moins importantes pour le projet.	<p>3.4. La prise en compte du genre dans le processus GIRE_BV</p> <p>Le terme genre est une construction sociale et culturelle qui se réfère au caractère acquis des rôles et des tâches accomplis par les hommes/garçons et les femmes/filles d’une société donnée. Il décrit les relations que la société a créées entre les hommes et les femmes et qui peuvent influencer les objectifs de développement. Il fait également référence aux différences et/ou inégalités qui caractérisent ou influencent la vie des hommes et des femmes dans un contexte donné.</p> <p>Deux principes fondamentaux sont à la base du concept Genre : l’égalité et l’équité</p> <p>Le rôle central des femmes comme fournisseuses et utilisatrices de l’eau et comme gardiennes du cadre de vie est un des principes directeurs de Dublin. La GIRE exige une conscience Genre. En développant la participation entière et efficace des femmes à tous les niveaux de la prise de décision, il faudra prendre en compte la manière dont les différentes sociétés affectent des rôles sociaux, économiques et culturels particuliers aux hommes et aux femmes. Il y a une synergie importante entre l’équité Genre et la gestion durable de l’eau.</p>	<p>3.4. La prise en compte du genre dans le processus GIRE_BV</p> <p>L’analyse/diagnostic de Genre à conduire dans le BV devrait permettre d’avoir une meilleure connaissance de la situation des hommes et des femmes dans le BV, leurs relation avec l’usage des ressources en eau ainsi que de leurs besoins spécifiques afin de formuler des stratégies et des mesures correctives.</p> <p>L’analyse selon le Genre détermine s’il suffit de réduire les tâches ou de renforcer les capacités, elle comporte trois étapes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L’identification des rôles, des responsabilités, besoins et les intérêts des femmes et des hommes. <input type="checkbox"/> L’identification des contraintes/obstacles, des facteurs sociopolitiques, institutionnels et économiques. <input type="checkbox"/> La formulation de mesures stratégiques et des actions pour réduire les déséquilibres quantitatifs et qualitatifs. <p>Les éléments clé de l’analyse Genre se rapportent à : La division du travail selon le Genre; Le triple rôle du Genre (Rôle reproductif et productif, Rôle de gestion communautaire et Rôle politique); Les besoins pratiques et intérêts stratégiques; Accès aux ressources et aux bénéfices / Contrôle</p>
Intérêt		Importance											
	Forte influence	Faible influence											
Grand intérêt	Ces parties prenantes forment les bases d’une coalition effective de l’appui au projet.	Ces parties prenantes auront besoin d’une initiative spéciale si leurs intérêts doivent être protégés.											
Faible intérêt	Ces parties prenantes peuvent influencer les effets directs du projet mais leurs priorités ne sont pas celles du projet. Elles peuvent être un danger ou un obstacle pour le projet.	Ces parties prenantes sont les moins importantes pour le projet.											

3.5. L'identification et l'analyse des conflits existants

Un conflit est une situation sociale dans laquelle au moins deux acteurs (deux acteurs ou plus) poursuivent des buts (des objectifs) incompatibles. Si l'eau est la base de toute forme de vie au niveau du BV, elle est aussi source de concurrence et de conflits.

Le diagnostic doit porter sur :

- **La typologie des conflits** : 1) les conflits d'intérêts ou d'usage liés au partage des biens et des ressources; 2) les conflits instrumentaux liés aux procédures d'organisation sociale; 3) les conflits personnels liés aux croyances et aux valeurs des personnes ; 4) les conflits relationnels liés aux considérations de situations, de position, de hiérarchie des hommes.
- **Les causes des conflits** : Il s'agit de tout ce qui a pu provoquer le conflit dans son essence
- **Les acteurs** : Dans un conflit, on distingue d'une part les acteurs directs, appelés belligérants, ceux qui sont apparemment engagés et/ou subissent les conséquences ; d'autre part les acteurs indirects (appelés concernés), qui sont ceux qui se cachent par derrière et qui peuvent alimenter ou atténuer le conflit, de par leur position par rapport au problème ou les acteurs directs.
- **Les solutions pour la résolution de conflits** : C'est notre façon de vouloir régler un différend. On peut adopter une attitude particulière pour gérer notre conflit. Ainsi, la résolution d'un conflit peut se faire selon différentes approches, par la négociation, la médiation, l'arbitrage qui sont autant d'outils de gestion de conflits.

4. Diagnostic de la vulnérabilité du BV par rapport aux risques climatiques probables

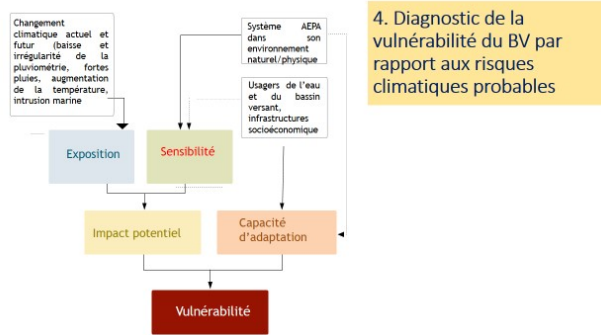
- Par rapport au changement climatique, la vulnérabilité est le « degré auquel les éléments d'un système [AEPa, Irrigation, écosystème] sont affectés par les effets du changement climatique »
- La vulnérabilité est donc fonction à la fois de la nature, de l'ampleur et du rythme de l'exposition du système aux aléas. Le niveau de vulnérabilité s'évalue en combinant la probabilité d'occurrence, l'importance d'un aléa (l'exposition) et l'ampleur des conséquences sur le système..
- L'analyse de la vulnérabilité au changement climatique est d'une importance capitale pour l'identification et la caractérisation des actions pour atténuer la vulnérabilité et, si possible, renforcer la résilience au changement climatique (Adger, 1999; Kelly et Adger, 2000; Islam et al., 2014).
- La vulnérabilité aux changements climatiques est constituée de trois composantes : l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation.



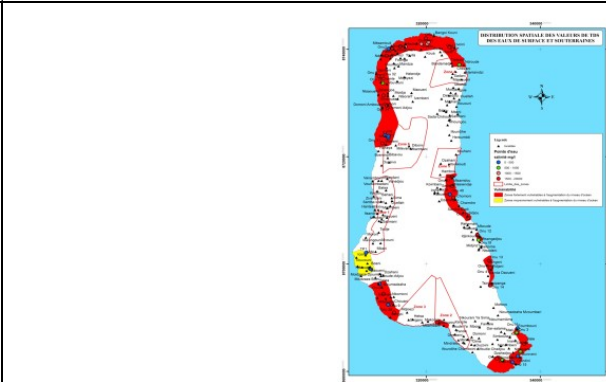
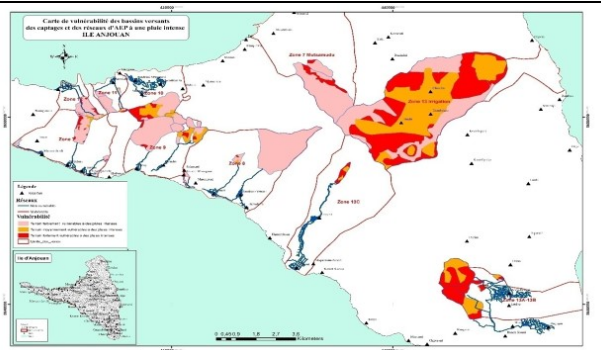
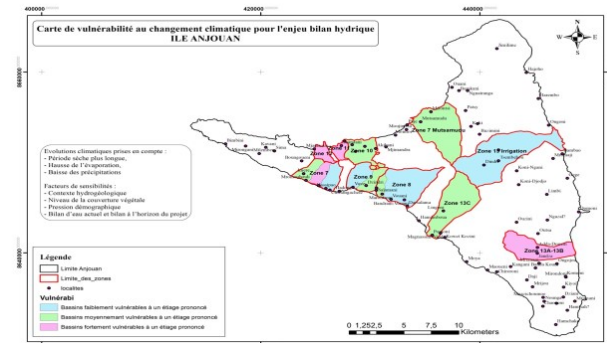
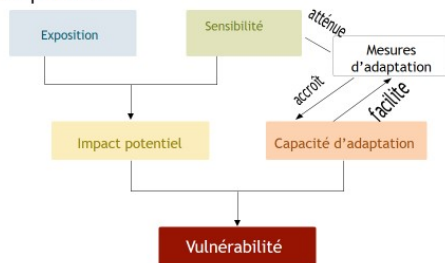
4. Diagnostic de la vulnérabilité du BV par rapport aux risques climatiques probables

Le diagnostic de la vulnérabilité du BV par rapport aux risques climatiques probables devrait suivre les étapes suivantes:

1. Examen des principaux données scientifiques sur les risques climatiques affectants les Comores
2. Analyse des risques climatiques affectant le bassin versant étudié: fortes inondations, sécheresse ou étiages prolongés, Intrusion Saline
3. Etablissement des cartes de vulnérabilité



Réduire la vulnérabilité à l'aide de mesures d'adaptation





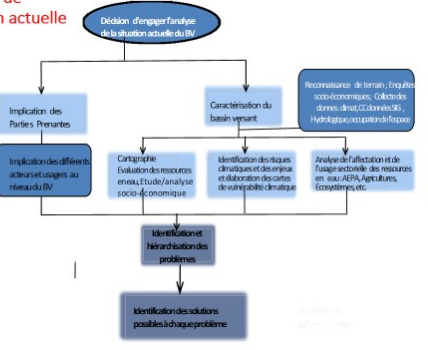


5. Diagnostic Participatif

Le Diagnostic participatif avec les acteurs et les différents usagers devrait porter sur la problématique de la gestion des ressources en eau dans le bassin. Il devrait se dérouler au moins en 3 sous-étapes:

- 1) La collecte des données auprès des communautés et avec les communautés par des entretiens et des visites de terrain
- 2) La participation à la validation/amélioration des résultats du diagnostic technique et socioéconomique établi par les différents experts mobilisés (atelier de diagnostic participatif)
- 3) Au cours du même atelier, les participant s'organisent en groupe de travail pour élaborer l'Arbre à problèmes

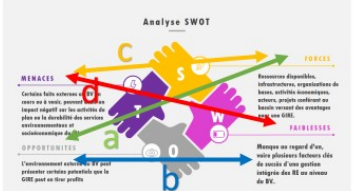

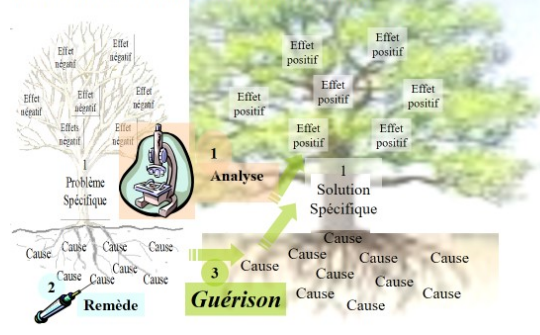
<p>5.1. Restitution du diagnostic (A, B, C) aux acteurs et usagers</p> <p>L'équipe d'élaboration du Plan d'action organise un atelier de restitution du diagnostic (climatique, technique et socio-économique) aux acteurs et usagers. Les discussions devront aboutir à une validation/amélioration des résultats de ce diagnostic</p>	<p>5.1.1. Elaborer une Matrice SWOT synthétisant les résultats du Diagnostic</p> <p>ANALYSE SWOT</p> <p>FORCES Ressources disponibles, infrastructures, organisations de bases, activités économiques, acteurs, conférant au bassin versant des avantages pour une GIRE.</p> <p>FAIBLESSES Manque au regard d'un, voire plusieurs facteurs clés de succès d'une gestion intégrée des RE au niveau du BV.</p> <p>MENACES Certains faits externes au BV en cours ou à venir, peuvent avoir un impact négatif sur les activités du plan ou la durabilité des services environnementaux et socioéconomique du BV</p> <p>OPPORTUNITES L'environnement externe du BV peut présenter certains potentiels que la GIRE peut en tirer profits</p>	<p>5.1.2. Identification et hiérarchisation des problèmes: Arbre à problèmes</p> <p>Chaque plan d'action GIRE a pour but de résoudre les problèmes qui s'opposent à une gestion durable, efficace et équitable pour tous les usagers au niveau du BV. Une bonne planification de du plan échelonne les problèmes sous forme de chaîne de cause à effets appelée arbre à problème. Il est alors primordial de bien identifier le problème central dans la phase d'identification du plan. Il s'agit du problème visible, réel et qui préoccupe. Toutefois, dans la plupart de cas, les problèmes visibles ne sont que des effets du problème central. D'où l'importance de l'arbre à problèmes en vue d'attaquer le vrai problème et non ses effets ou ses racines.</p>
<p>Identification et hiérarchisation des problèmes: Arbre à problèmes</p> <p>L'identification de l'arbre à problème consiste à puiser en profondeur, les causes et les effets du problème central.</p> <ul style="list-style-type: none"> Etape 1. Dans le cadre d'un atelier de diagnostic participatif avec les acteurs et usagers, listez les principaux problèmes qui se posent à la bonne gestion intégrée de l'eau au niveau du BV. Etape 2. Menez un débat analytique pour que participants s'entendent sur le problème principal qui est soit causé par une partie des problèmes évoqués, soit il est lui-même la cause du reste des problèmes. Notez le problème central au niveau du tronc Etape 3. Identifiez les causes du problème principal en demandant : « pourquoi ? » et notez les réponses au niveau des racines. <p><i>N.B.</i> Certains problèmes pourraient avoir plus d'une seule cause et il faut noter toutes les causes.</p>	<p>Identification et hiérarchisation des problèmes: Arbre à problèmes (Suite 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> Etape 4. Identifiez les effets du problème principal en demandant : « Et alors ? » et notez les réponses au niveau des branches. <p><i>N.B.</i> Certains problèmes pourraient avoir plus d'un seul effet et il faut essayer de les épuiser tous. <ul style="list-style-type: none"> Etape 5. Vérifiez tout l'arbre de problèmes pour être sûr que chaque problème conduit de façon logique au problème suivant et indiquer les situations où il y a des causes conjointes et des effets associés. Ce sont ces causes et effets essentiels qui constitueront, par la suite l'arbre à objectifs du projet. </p>	<p>6. Elaboration du document d'analyse de la situation actuelle du BV</p> <p>Partie A : Portrait du bassin versant</p> <ol style="list-style-type: none"> Description du bassin (nom, superficie, emplacement géographique, limites administratives, etc.) Caractéristiques physiques (géologie, topographie, sols, utilisation du territoire, hydrologie, climat, etc.) Description des usages actuels, passés et possibles de l'eau et des ressources associées Infrastructures municipales et industrielles (villes, routes, chemins de fer, industries, barrages, etc.) Agriculture Structure sociale (économie, politique, culture, démographie) <p>Partie B : Diagnostic des ressources en eau (nature, causes, ampleur, emplacement des problèmes dans le bassin)</p> <ol style="list-style-type: none"> Eaux souterraines (quantité, qualité) Approvisionnement en eau Faune Flore Eaux de surface (quantité, qualité) Pêches Forêts Bandes riveraines Milieux humides Autres
<p>6. Elaboration du document d'analyse de la situation actuelle du BV (Suite)</p> <p>Partie C : Analyse de la vulnérabilité du BV au changement climatique</p> <ol style="list-style-type: none"> Principaux données scientifiques sur les risques climatiques affectants les Comores Analyse des risques climatiques affectant le bassin versant étudié Les cartes de vulnérabilité <p>Partie D : Diagnostic participatif avec les acteurs et différents usagers sur la problématique de la gestion des ressources en eau dans le bassin</p> <ol style="list-style-type: none"> Déroulement du diagnostic participatif Résultats du diagnostic participatif Résultats de la restitution du diagnostic (climatique, technique, socioéconomique avec le diagnostic participatif) aux acteurs et usagers Analyse SWOT et Arbre à problèmes 	<p>7. Conclusion</p> <p>A la fin de cette session, on a essayé de présenter:</p> <ul style="list-style-type: none"> Les étapes et le contenu du diagnostic de la situation actuelle du bassin en rapport avec l'approche de GIRE dans le contexte du changement climatique La démarche de l'étude de la vulnérabilité d'un bassin par rapport à différents enjeux climatiques La démarche d'établissement de l'arbre à problèmes comme un outil d'analyse/synthèse de diagnostic de l'approche du Cadre Logique qui sera développée dans la suite des exposés. 	

Exposé 6 : Détermination des enjeux, orientations et objectifs du plan d’action

<p>Session 6 : Détermination des enjeux, orientations et objectifs du plan d’action au niveau d’un BV</p>  <p>Mai 2023</p>	<p style="text-align: center;">SOMMAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1. Objectifs de la session • 2. Rappel de la place des Enjeux, orientations et des objectifs dans le cycle de mise en œuvre de la GIRE • 3. Détermination des enjeux • 4. Détermination des orientations • 5. Détermination des Objectifs • 6. Conclusions 	<p style="text-align: center;">1. Objectifs de la session</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter la démarche pratique d’identification des enjeux et des orientations pour le Plan d’action GIRE au niveau d’un BV.
<p>2. Rappel: L’étape de l’analyse du BV dans le cycle de mise en œuvre de la GIRE par Bassin</p> <p>L’Analyse fait état de l’ensemble des connaissances de base que l’on possède sur les bassins versants du territoire. Elle se partage en trois phases : le Portrait de bassin, le Diagnostic et l’analyse de la vulnérabilité climatique. Ces deux premières étapes sont complémentaires par une relation entre les causes (Portrait) et les effets des problèmes (Diagnostic) liés à l’eau.</p> 	<p>2. Rappel: L’étape de l’analyse du BV dans le cycle de mise en œuvre de la GIRE par Bassin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le portrait est une description des principales caractéristiques des zones cibles (Grand Bassin hydrographique, Bassin versant ou sous bassin versant) qui présentent un intérêt dans le cadre de la GIRE. Il vise à situer les zones dans leur environnement physique, économique et social. • Le diagnostic expose les problèmes réels ou potentiels, les éléments perturbateurs, leurs effets, puis établit des relations entre les causes (présentées dans le portrait) et les effets. L’objectif du diagnostic relativement aux ressources en eau est de permettre d’acquérir une compréhension suffisante de chacun des problèmes de manière à ce qu’il soit facile de déterminer les solutions les plus durables possibles. Le diagnostic est une analyse des données contenues dans le portrait 	<p>3. Approche Générale de l’analyse de la situation actuelle du BV</p> <p>L’élaboration du plan d’action GIRE d’un BV est une démarche qui nécessite la prise en compte de toutes les composantes de l’environnement climatique, physique, socio-économique et politique du bassin, et par conséquent, nécessite une approche holistique qui respecte les 4 principes de la GIRE en vue d’aboutir à une vision commune de gestion durable des ressources en eau. Dans ce cadre, l’analyse de la SA du BV suit la démarche synthétisée dans le graphique ci-joint:</p> 
<p>2. Rappel de la place des enjeux et orientations dans le cycle de mise en œuvre de la GIRE</p> <p>Un fois, l’étape 1 achevée, on enchaîne avec l’identification des Enjeux et orientations : Il s’agit d’établir une liste avec justification des enjeux, et les grandes pistes d’action envisagées pour résoudre les problèmes touchant les enjeux)</p> 	<p>3. Les Enjeux</p> <p>Les Enjeux représentent les préoccupations majeures liées à l’eau. Les enjeux de l’eau sont ce que nous souhaitons assurer en regard des ressources en eau, des écosystèmes aquatiques, humides et riverains et de leur utilisation durable. C’est, en fait, ce que la collectivité a à gagner ou à perdre</p> <p>À partir des différents problèmes relevés dans le Diagnostic, il devient aisé de dégager les préoccupations majeures liées au bassin versant. Ceux-ci sont constitués à partir des connaissances acquises sur le bassin et représentent les grands défis environnementaux qui devront être relevés par l’organisme de bassin versant.</p>  <p>Source: Le comité de BV du Léguer (CBVL), Bassin Versant Vallée du Léguer en Bretagne, France, Projet de Territoire pour l’Eau (PTE) pour la période 2016-2021</p>	<p>3. Les Enjeux (suite 1)</p> <p>L’analyse SWOT devrait permettre de dégager facilement les enjeux de l’eau face aux différents problèmes et causes rapportés au diagnostic à travers l’arbre à problèmes.</p> <p>Exemple d’enjeux au niveau d’un BV :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La qualité de l’eau au niveau des captage qu’il faut préserver; <input type="checkbox"/> La quantité d’eau qu’il faut garantir compte tenu de la demande des différents usages <input type="checkbox"/> La biodiversité qui fait référence à la composition, à la structure et à la santé des écosystèmes aquatiques, humides et riverains et de leurs communautés biologiques qu’il convient de maintenir pour que soient assurés leurs rôles écologiques vis-à-vis de l’eau <input type="checkbox"/> La participation qu’il faut instituer pour impliquer les parties prenantes et les acteurs au niveau du BV et avoir leur engagement dans le processus de travail commun pour le bon avancement de la mise en œuvre des actions programmées.

Renforcement de la résilience climatique de l’approvisionnement en eau potable et d’irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l’Union des Comores

Phase 3 - Livrable 6.3 : Rapport de synthèse des ateliers de formation des formateurs des comités GIRE

<p>4. Les orientations (suite 2)</p> <p>Alors que l'enjeu concerne le quoi, l'orientation concerne le comment. Une orientation donne des indications sur les types de solutions qui pourraient être utilisées. La détermination des enjeux et des orientations permet de dégager, sur le plan stratégique, une vue d'ensemble de la nature des actions qu'il faudra concevoir et mettre en œuvre.</p>	<p>STRATEGIES QUI DECOULENT DE LA MATRICE SWOT</p> <p>La matrice SWOT est aussi utilisée pour donner une impulsion pour se développer. Elle sera déclinée en plan d'actions qui aura pour but de mettre en œuvre l'une des quatre pistes stratégiques</p> <p>a) Stratégie « Forces – opportunités » CHANCES. Il s'agit d'une stratégie offensive qui consiste à exploiter les forces internes pour poursuivre les opportunités.</p> <p>b) Stratégie « Faiblesses – opportunités » CONFLITS. Il s'agit de réduire les faiblesses internes afin de mieux saisir les opportunités. Il s'agit donc d'une stratégie défensive.</p> <p>c) Stratégie « Forces – menaces » DEFIS</p> <p>Il s'agit d'une stratégie d'ajustement. Elle consiste à exploiter les forces internes pour se protéger (ou atténuer) des menaces.</p> <p>d) Stratégie « Faiblesses - menaces » DANGER</p> <p>Il s'agit d'une stratégie de survie. Elle consiste à minimiser les faiblesses pour les rendre moins vulnérables aux menaces.</p> 	<p>Donc, c'est quoi les bonnes orientations ?</p> <p>L'analyse SWOT doit permettre de confirmer ou infirmer le meilleur chemin pour atteindre les objectifs généraux.</p> <p>Il convient alors de préconiser des axes visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les faiblesses et se prémunir des menaces ; • Consolider les forces et développer les opportunités.
<p>Donc, c'est quoi les bonnes orientations ?</p> <p>Exemples: Les orientations du Bassin de l'Agout, Région Midi-Pyrénées -France</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance de l'eau pour optimiser l'organisation des moyens et des acteurs ❑ Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques ❑ Instaurer un modèle de gestion durable des eaux souterraines. ❑ Assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques ❑ Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective de s'adapter au changement climatique <p><i>Source: Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE. Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau du Bassin de l'Agout, Région Midi-Pyrénées</i></p>	<p>5. L'étape « Objectifs et Indicateurs » dans le Cycle de la GIRE</p> <p>OBJECTIFS</p> <p>Les Objectifs sont définis en fonction des Enjeux de l'eau et des Orientations. Les objectifs doivent répondre aux problématiques énoncées dans le Diagnostic. Il s'agit de définir l'état que l'on souhaite atteindre pour les situations problématiques identifiées.</p> <p>Les Objectifs constituent les cibles à atteindre afin de résoudre les problèmes identifiés. Ils déterminent la direction que doivent prendre les actions et ont été élaborés de façon à ce qu'ils soient réalisables et accessibles. Les Objectifs peuvent être d'ordre quantitatif ou qualitatif.</p> <p>Les Objectifs permettent l'évaluation de la progression en lien avec les problèmes</p> 	<p>5.1 Détermination des objectifs</p> <p>La construction de l'arbre des objectifs (Arbre à Solution) repose sur une démarche permettant de décrire une situation future à atteindre après avoir trouvé des solutions aux problèmes déjà identifiés. Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Reformuler tous les états négatifs de l'arbre à problèmes en états positifs désirables, réalistes et réalisables ; ❑ Formuler les solutions sous formes d'objectifs ; ❑ Si nécessaire, reformuler certains objectifs, éliminer les objectifs qui ne sont pas pertinents et souhaitables ; ajouter de nouveaux objectifs si nécessaire pour atteindre l'objectif de niveau supérieur; ❑ Vérifier la cohérence des objectifs.
<p>De l' "Arbre à Problème" à l' "Arbre à Solution"</p> 	<p>Exemple d'un Arbre à problèmes au niveau d'un BV</p> <p>Développement socio-économique faible et non durable</p> <p>Effets</p> <ul style="list-style-type: none"> Les conditions de vie sont médiocres Les revenus sont faibles La santé des populations est affectée par les maladies hydriques L'agriculture est peu rémunératrice Les services écosystémiques sont menacés Les SAEP ne sont pas sûres et ne sont pas sécurisés Les écosystèmes forestiers dégradés favorisent l'érosion <p>Problème central</p> <p>Absence de gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources connexes au niveau du BV</p> <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes non mobilisées Accès difficile à un AEP satisfaisant Souvent les analyses montrent que l'eau est polluée L'érosion des terres en pente est importante L'agriculture irriguée est peu développée, l'eau est gaspillée 	<p>L'Arbre à solutions</p> <p>Développement socio-économique durable</p> <p>Objectifs Globaux</p> <ul style="list-style-type: none"> La santé des populations est améliorée avec l'absence des maladies hydriques Les revenus se sont améliorés L'agriculture est rémunératrice Les services écosystémiques sont améliorés Les SAEP sont sûres et sécurisés Les écosystèmes forestiers sont préservés <p>Objectif central</p> <p>La gestion des ressources en eau au niveau du bassin se fait d'une manière coordonnée associant tous les acteurs</p> <p>Résultats Et activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les parties prenantes: Création d'un mécanisme de concertation + Gestion des Conflits Amélioration de l'accès à une AEP satisfaisant: Réaménager la source ou la renforcer Aménagements antiérosifs des terres en pente en amont des sources d'eau: Améliorer la qualité de l'eau (Mettre en œuvre un PSSE) Valorisation optimale de l'eau d'irrigation: Planification forestière et rationaliser/contrôler la coupe du bois Mettre en œuvre des pratiques agricoles conservatrices en eau et sol



Précautions à prendre

À cette étape-ci, il faut fixer les objectifs généraux et les objectifs spécifiques que poursuit l’organisme de bassin versant par les projets et les activités qu’il compte réaliser. Pour être mobilisateurs, les objectifs doivent être quantitatifs, dans la mesure du possible, et refléter la vision qu’ont les acteurs locaux de l’état dans lequel le bassin versant devrait se trouver à plus ou moins long terme, particulièrement en ce qui a trait aux usages de l’eau et des écosystèmes associés qu’ils désirent voir protégés, restaurés ou mis en valeur pour le bien-être des populations.

Cette vision devra respecter l’esprit du code de l’eau. Chaque objectif général doit être appuyé par un ou plusieurs objectifs spécifiques. Alors que les objectifs généraux donnent une idée des cibles que l’on veut atteindre à long terme (dans 10 à 20 ans), les objectifs spécifiques donnent une idée des cibles que l’on veut atteindre à la fin du cycle de gestion en cours (dans 5 à 6 ans).



Exposé 7 : Elaboration d’un plan d’action

<p style="text-align: center;">Session 7: Élaboration d’un plan d’action</p>  <p style="text-align: right;">Mai 2023</p>	<p style="text-align: center;">SOMMAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1. Objectifs de la session • 2. Rappel: l'étape « Elaboration du Plan d'action » dans le cycle de la GIRE et qu'est-ce qu'un plan d'action • 3. Démarche pratique d'élaboration du Plan d'action GIRE <ul style="list-style-type: none"> 3.1. Le Cadre Logique / Format & composantes 3.2. Conversion de l'arbre à problèmes en arbre à solutions 3.3. De l'arbre à solutions à la matrice du cadre logique • 4. Elaboration du rapport du plan d'action GIRE (Sommaire) • 5. Conclusions 	<p style="text-align: center;">1. Objectifs de la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter la démarche pratique d'élaboration du Plan d'action GIRE au niveau d'un BV.
<p>2. Rappel: l'étape « Elaboration du Plan d'action » dans le cycle de la GIRE et qu'est ce qu'un plan d'action</p> <p>Le Plan d'action identifie les actions à réaliser afin d'atteindre les Objectifs ciblés. En outre, les actions tentent d'éliminer ou de réduire les causes des problèmes. Chacun des Objectifs identifiés est représenté par au minimum une action</p> <p>Le Plan d'action peut être préparé selon la logique d'élaboration suivante: l'identification de problèmes et d'un Objectif mène à l'identification des actions appropriées.</p> <p>Pour chaque Objectif, on retrouve au moins:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'échéance de l'Objectif <input type="checkbox"/> Le problème ayant mené à l'Objectif; Les unités de bassins versants ou secteurs où il a été repéré (localisation); Une carte de localisation identifiant les unités de bassins versants ou secteurs où le problème a été repéré; Les Indicateurs de suivi; <input type="checkbox"/> Les actions, Le type d'action, Les acteurs impliqués, L'échéance de réalisation. 	<p style="text-align: center;">Bref, ...Le plan d'action au niveau d'un BV</p> <p>..... est un document qui décrit les projets et les activités que les acteurs de l'eau prévoient de mettre en œuvre au niveau du BV pendant le cycle de gestion en cours pour atteindre les objectifs qui ont été fixés après le diagnostic participatif qu'ils ont fait. Pour chaque objectif, le plan d'action, d'une durée de cinq ans, proposera des projets, déterminera les organisations responsables de leur mise en œuvre, le calendrier de réalisation, le coût, la stratégie de financement et les méthodes permettant d'en suivre les résultats et d'en évaluer le succès (indicateurs)</p>	<p>Exemple pédagogique: Le Modèle français : Plan d'actions pluriannuel pour une GIRE de Bassin opérationnelle au service de l'adaptation 2014</p> <p>1- Renforcer les capacités et les connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Développement de réseaux de mesure / monitoring (météorologie, climatologie, hydrologie, qualité, usage, environnement et biodiversité), ➢ Développement de Systèmes d'Information sur l'Eau (SIE), ➢ Développement de plateformes d'échanges sur les effets du changement climatique et l'eau entre les décideurs et les organismes de recherche sur les sciences environnementales et humaines (y compris économie), ➢ Développement ou renforcement des capacités d'interprétation des données et de leur traduction en réponses politiques appropriées. <p>2- Adapter la planification et la gestion par bassin au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Etudes d'impacts et de vulnérabilités, et stratégie et plan d'adaptation associés (dont inondations & sécheresses), ➢ Plan pour maîtriser (réduire) de la demande en eau : <ul style="list-style-type: none"> - programmes d'efficacité hydrique des usages agricoles (sélection des cultures résilientes, changements des pratiques agricoles, irrigation au goutte-à-goutte), industriels (équipements et procédés économes en eau) et municipaux (économie d'eau dans les bâtiments et pour l'arrosage des espaces verts),
<p>Suite de l'Exemple pédagogique : Le Modèle français : Plan d'actions pluriannuel pour une GIRE de Bassin opérationnelle au service de l'adaptation 2014</p> <ul style="list-style-type: none"> - modernisation des réseaux et lutte contre les fuites, - tarification incitative et principe de consommateur-payeur. ➢ Production de stratégie et de plan d'action de développement de l'offre, comprenant des actions de : <ul style="list-style-type: none"> - réutilisation des eaux usées traitées & recyclage des eaux en circuit fermé, - recharge artificielle des aquifères, - récupération des eaux pluviales, - mesures de rétention des eaux. ➢ Développement des services écosystémiques liés à l'eau en matière d'adaptation au changement climatique par des Mesures de Rétention Naturelle des Eaux (MRNE) (voir la définition dans l'encadré ci-après) - la protection et la restauration des zones humides et des côtes, - la réouverture du lit majeur de la rivière (zone d'expansion des crues), - la reforestation 	<p>Suite de l'Exemple pédagogique : Le Modèle français : Plan d'actions pluriannuel pour une GIRE de Bassin opérationnelle au service de l'adaptation 2014</p> <p>3- Renforcer la gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Renforcement des capacités individuelles du personnel des organismes de bassins par le développement de centres et de programmes de formation (initiale et continue) aux outils d'adaptation au changement climatique dans les bassins, ➢ Renforcement des capacités institutionnelles des organismes de bassin pour l'adaptation au changement climatique par le développement du partage d'expériences et de bonnes pratiques, ➢ Développement de l'intégration des politiques d'adaptation dans le secteur de l'eau et les secteurs connexes (agriculture, énergie, transports, tourisme, aquaculture, etc.) par des mécanismes de coordination (institutionnalisés ou non), ➢ Création et renforcement des Conseils et Comités de Bassins pour le développement de la participation des parties prenantes dans la gestion de bassin, l'évaluation des vulnérabilités, la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation. <p>4- Assurer un financement adéquat</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Développement de mécanismes de financement durable pour la réalisation des plans et des programmes d'action, ➢ Mise en œuvre du principe de pollueur-payeur/consommateur-payeur, ➢ Elaboration de programmes d'investissement, ➢ Etudes coût-efficacité pour aider aux choix des actions d'adaptation 	<p>3. Démarche pratique d'élaboration du Plan d'action</p> <p>L'élaboration d'un plan d'action commence par la détermination des solutions (ou des projets) qui peuvent résoudre les problèmes de chaque enjeu dans le respect des orientations. Cela facilite l'échange d'idées et permet de s'assurer que plusieurs solutions ont été évaluées.</p> <p>L'étude des solutions possibles permet de connaître, puis de choisir la meilleure solution pour résoudre les problèmes d'un enjeu donné.</p> <p>Si on adopte la démarche du cadre logique (un instrument de Gestion de Cycle de Projets privilégié par la BM, UE, la BAD), l'élaboration devrait suivre les étapes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conversion de l'arbre de problèmes en un arbre des solutions - Commencer par remplir la matrice du cadre logique verticalement: 1) formulation des objectifs, 2) plan des activités et Résultats (groupes d'activités); 3) Planification des Ressources; 4) les indicateurs, les mesures de réalisation des objectifs; 5) L'analyse des risques, 6) l'analyse des conditions préalables à la réalisation du Plan



Phase 3 - Livrable 6.3 : Rapport de synthèse des ateliers de formation des formateurs des comités GIRE

<p>3.1. Le Cadre Logique / Format & composantes</p> <table border="1"> <tr> <td>Objectifs globaux</td> <td>Indicateurs</td> <td>Sources de vérification</td> <td>Hypothèses</td> </tr> <tr> <td>Objectif spécifique</td> <td>Indicateurs</td> <td>Sources de vérification</td> <td>Hypothèses</td> </tr> <tr> <td>Résultats</td> <td>Indicateurs</td> <td>Sources de vérification</td> <td>Hypothèses</td> </tr> <tr> <td>Activités</td> <td>Moyens</td> <td>Coûts</td> <td></td> </tr> </table> <p>Conditions préalables</p>	Objectifs globaux	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses	Objectif spécifique	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses	Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses	Activités	Moyens	Coûts		<p><i>Le cadre logique n'est pas un formulaire, c'est un outil qui se veut être le produit d'un processus de réflexion (« logique »), c'est une synthèse ordonnée (« cadre ») de cette réflexion.</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Logique d'intervention</th> <th>Indicateurs vérifiables</th> <th>Sources et moyens de vérification</th> <th>Hypothèses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Objectif global Quel sont les objectifs généraux d'intervention auxquels l'action va contribuer ?</td> <td>Quels sont les indicateurs-cibles liés à ces objectifs généraux ?</td> <td>Système pour les sources d'information pour ces indicateurs ?</td> <td>N'ont jamais : - Connaître les objectifs - Généraliser ne sont jamais atteints complètement - On ne peut pas énumérer les facteurs/hypothèses</td> </tr> <tr> <td>Objectif spécifique Quel objectif spécifique l'action doit-elle atteindre comme contribution aux objectifs globaux ?</td> <td>Quels indicateurs mesurent un objectif, quel indicateur de l'action est affecté ?</td> <td>Quelles sources d'information existent et peuvent être passées ? Quelles sont les conditions pour obtenir ces informations ?</td> <td>Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du bénéficiaire sont nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) Quels sont les risques à prendre en considération ?</td> </tr> <tr> <td>Résultats attendus Les résultats sont les réalisations qui sont directement l'aboutissement de l'objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus ? (Prévisions des résultats)</td> <td>Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?</td> <td>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</td> <td>Quels conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ?</td> </tr> <tr> <td>Activités à développer Quelles sont les activités censées à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Grouper les activités par résultats)</td> <td>Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, outils, fournitures, matériaux, infrastructures, etc. ?</td> <td>Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? Leur nature ? (Détaillé dans le budget de l'action)</td> <td>Quelles pré-conditions sont requises avant que l'action commence ? Quelles conditions hors de contrôle du bénéficiaire doivent être réalisées pour la mise en œuvre des activités prévues ?</td> </tr> </tbody> </table> <p>Formuler de façon positive Si une hypothèse joue sur plusieurs lignes, il faut la placer en bas</p>	Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses	Objectif global Quel sont les objectifs généraux d'intervention auxquels l'action va contribuer ?	Quels sont les indicateurs-cibles liés à ces objectifs généraux ?	Système pour les sources d'information pour ces indicateurs ?	N'ont jamais : - Connaître les objectifs - Généraliser ne sont jamais atteints complètement - On ne peut pas énumérer les facteurs/hypothèses	Objectif spécifique Quel objectif spécifique l'action doit-elle atteindre comme contribution aux objectifs globaux ?	Quels indicateurs mesurent un objectif, quel indicateur de l'action est affecté ?	Quelles sources d'information existent et peuvent être passées ? Quelles sont les conditions pour obtenir ces informations ?	Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du bénéficiaire sont nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) Quels sont les risques à prendre en considération ?	Résultats attendus Les résultats sont les réalisations qui sont directement l'aboutissement de l'objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus ? (Prévisions des résultats)	Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?	Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?	Quels conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ?	Activités à développer Quelles sont les activités censées à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Grouper les activités par résultats)	Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, outils, fournitures, matériaux, infrastructures, etc. ?	Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? Leur nature ? (Détaillé dans le budget de l'action)	Quelles pré-conditions sont requises avant que l'action commence ? Quelles conditions hors de contrôle du bénéficiaire doivent être réalisées pour la mise en œuvre des activités prévues ?	<p>Objectif Global et Objectif spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'objectif global dépasse le projet, plusieurs projets peuvent concourir au même objectif général. Il constitue un état futur positif d'un niveau élevé que l'intervention contribuera à atteindre • L'objectif spécifique est l'objectif opératoire à atteindre par le projet. C'est un état futur positif caractérisé par les bénéfices durables pour le groupe cible visé par l'intervention et dont les prémices doivent se manifester pendant la durée de l'intervention. Sont ici décrits : <ul style="list-style-type: none"> ➢ la nature de la réussite attendue : description de la situation attendue, ➢ les conditions de réussite : que faut-il attendre ? quels résultats ? avec quels moyens ?, ➢ la cohérence entre problèmes à résoudre et objectifs à atteindre ?
Objectifs globaux	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses																																			
Objectif spécifique	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses																																			
Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses																																			
Activités	Moyens	Coûts																																				
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses																																			
Objectif global Quel sont les objectifs généraux d'intervention auxquels l'action va contribuer ?	Quels sont les indicateurs-cibles liés à ces objectifs généraux ?	Système pour les sources d'information pour ces indicateurs ?	N'ont jamais : - Connaître les objectifs - Généraliser ne sont jamais atteints complètement - On ne peut pas énumérer les facteurs/hypothèses																																			
Objectif spécifique Quel objectif spécifique l'action doit-elle atteindre comme contribution aux objectifs globaux ?	Quels indicateurs mesurent un objectif, quel indicateur de l'action est affecté ?	Quelles sources d'information existent et peuvent être passées ? Quelles sont les conditions pour obtenir ces informations ?	Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du bénéficiaire sont nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) Quels sont les risques à prendre en considération ?																																			
Résultats attendus Les résultats sont les réalisations qui sont directement l'aboutissement de l'objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus ? (Prévisions des résultats)	Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?	Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?	Quels conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ?																																			
Activités à développer Quelles sont les activités censées à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Grouper les activités par résultats)	Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, outils, fournitures, matériaux, infrastructures, etc. ?	Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? Leur nature ? (Détaillé dans le budget de l'action)	Quelles pré-conditions sont requises avant que l'action commence ? Quelles conditions hors de contrôle du bénéficiaire doivent être réalisées pour la mise en œuvre des activités prévues ?																																			
<p>Exemple CL</p> <p>Rédaction des objectifs</p> <table border="1"> <tr> <th>Mauvaise formulation</th> <th>Bonne formulation</th> </tr> <tr> <td>L'objectif spécifique est une somme de résultats : « Le traitement de l'eau est amélioré et les niveaux de déversement direct dans la rivière sont réduits »</td> <td>L'objectif spécifique est la conséquence des résultats : « Qualité de l'eau de rivière améliorée »</td> </tr> </table>	Mauvaise formulation	Bonne formulation	L'objectif spécifique est une somme de résultats : « Le traitement de l'eau est amélioré et les niveaux de déversement direct dans la rivière sont réduits »	L'objectif spécifique est la conséquence des résultats : « Qualité de l'eau de rivière améliorée »	<p>Résultats et Activités</p> <p>RESULTATS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Les produits des activités entamées, qui ensemble réaliseront l'objectif spécifique, ➢ Produits ou services tangibles apportés par le projet . <p>ACTIVITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Les tâches à réaliser pour obtenir les résultats souhaités. ➢ Les activités sont le plus souvent déterminées par des techniciens sur la base de leurs connaissances techniques spécifiques. 	<p>Indicateurs objectivement vérifiables</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Un IOV est une description opérationnelle des objectifs et des résultats intermédiaires en termes de qualité, quantité, lieu et temps. Les IOV permettent une évaluation précise des objectifs et des résultats ☐ Un indicateur permet de mesurer la performance du projet (l'état d'avancement du projet ou d'une activité), l'impact du projet (les effets que le projet a engendrés sur la population cible ou l'environnement socio-économique) ☐ Critères : SMART <p>Un indicateur se compose de</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La variable (quoi ?) ▪ Groupe cible (qui ?) ▪ Valeur initiale et valeur(s) cible(s) (combien ?) ▪ Temps imparti pour que le changement intervienne (quand ?) ▪ Lieu (où ?) <p>SMART</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Spécifique ▪ Mesurable ▪ Acceptable (coût) ▪ Réaliste / répondre aux besoins ▪ Temps (limité) 																																
Mauvaise formulation	Bonne formulation																																					
L'objectif spécifique est une somme de résultats : « Le traitement de l'eau est amélioré et les niveaux de déversement direct dans la rivière sont réduits »	L'objectif spécifique est la conséquence des résultats : « Qualité de l'eau de rivière améliorée »																																					
<p>Autres éléments du CL</p> <p>Sources de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elles indiquent où et sous quelle forme l'on tire les informations sur la réalisation des objectifs et résultats (opérationnalisés en IOV). • Comment l'information va-t-elle être collectée: quand ? et par qui ? <p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facteurs qui échappent à l'influence directe de l'intervention, mais qui sont très importantes pour atteindre les résultats intermédiaires, les objectifs spécifiques et l'objectif global. <p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens nécessaires pour exécuter les activités planifiées. • On distingue les ressources humaines, physiques et financières <p>Les Coûts</p> <p>Transcription des moyens humain et financier en termes monétaires</p> <p>Conditions préalables</p> <p>Elles décrivent les facteurs réalisés et les décisions prises avant le démarrage du projet. "Une convention signée" et "les moyens disponibles" sont deux exemples de conditions préalables.</p>	<p>CL / Appréciation des facteurs externes Logique zig zag</p> <p>Le diagramme illustre la logique zigzag avec des flèches et des signes '+' et '-' montrant les interactions entre les différents niveaux du cadre logique et les facteurs externes.</p>	<p>3.2. De l'Arbre à problèmes au niveau d'un BV à l'arbre à solutions</p> <p>Le diagramme de l'arbre à problèmes et à solutions illustre la chaîne de causalité entre les causes, le problème central et les effets, avec des exemples concrets liés à la gestion de l'eau et à l'agriculture.</p>																																				

Phase 3 - Livrable 6.3 : Rapport de synthèse des ateliers de formation des formateurs des comités GIRE

<p>3.2. De l'Arbre à problèmes au niveau d'un BV à l'arbre à solutions</p> <p>Objectifs Globaux</p> <ul style="list-style-type: none"> La santé des populations est améliorée avec l'absence des maladies hydriques Les conditions de vie sont améliorées Les revenus se sont améliorés L'agriculture est rémunératrice Les services écosystémiques sont améliorés Les SAEP sont sûrs et sécurisés Les écosystèmes forestiers sont préservés <p>Objectif central</p> <p>La gestion des ressources en eau au niveau du bassin se fait d'une manière coordonnée associant tous les acteurs</p> <p>Résultats Et activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les parties prenantes Amélioration de l'accès à une AEP satisfaisant Aménagements antiérosifs des terres en pente en amont des sources d'eau Valorisation optimale de l'eau d'irrigation Création d'un mécanisme de concertation + Gestion des Conflits Réaménager la source ou la renforcer Améliorer la qualité de l'eau Mettre en œuvre un PSSE Planification forestière et rationaliser/contrôler la coupe du bois Mettre en œuvre des pratiques agricoles conservatrices en eau et sol 	<p>3.3. De l' "Arbre à Solution" au "Cadre logique"</p>	<p>Rédaction - objectifs, résultats, activités</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Hiérarchie des objectifs</th> <th>Exemple de rédaction</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Objectifs globaux</td> <td>Les conditions de vie sont améliorées Les SAEP sont sûrs et sécurisés</td> </tr> <tr> <td>Objectif spécifique</td> <td>La gestion des ressources en eau au niveau du bassin se fait d'une manière coordonnée associant tous les acteurs</td> </tr> <tr> <td>Résultats</td> <td>1.1. Mobilisation des parties prenantes 1.2. Amélioration de l'Accès à une AEP satisfaisant</td> </tr> <tr> <td>Activités (Peuvent ne pas être incluses dans la matrice même, mais exposées sous forme de calendrier d'activités)</td> <td>1.1.1. Identifier et catégoriser les acteurs 1.1.2. Etablir la typologie des conflits 1.1.3. Créer un mécanisme de concertation et Gestion des Conflits 1.2.1. Réaménager la source ou la renforcer 1.2.2. Améliorer la qualité de l'eau 1.2.3. Mettre en œuvre un PSSE</td> </tr> </tbody> </table>	Hiérarchie des objectifs	Exemple de rédaction	Objectifs globaux	Les conditions de vie sont améliorées Les SAEP sont sûrs et sécurisés	Objectif spécifique	La gestion des ressources en eau au niveau du bassin se fait d'une manière coordonnée associant tous les acteurs	Résultats	1.1. Mobilisation des parties prenantes 1.2. Amélioration de l'Accès à une AEP satisfaisant	Activités (Peuvent ne pas être incluses dans la matrice même, mais exposées sous forme de calendrier d'activités)	1.1.1. Identifier et catégoriser les acteurs 1.1.2. Etablir la typologie des conflits 1.1.3. Créer un mécanisme de concertation et Gestion des Conflits 1.2.1. Réaménager la source ou la renforcer 1.2.2. Améliorer la qualité de l'eau 1.2.3. Mettre en œuvre un PSSE
Hiérarchie des objectifs	Exemple de rédaction											
Objectifs globaux	Les conditions de vie sont améliorées Les SAEP sont sûrs et sécurisés											
Objectif spécifique	La gestion des ressources en eau au niveau du bassin se fait d'une manière coordonnée associant tous les acteurs											
Résultats	1.1. Mobilisation des parties prenantes 1.2. Amélioration de l'Accès à une AEP satisfaisant											
Activités (Peuvent ne pas être incluses dans la matrice même, mais exposées sous forme de calendrier d'activités)	1.1.1. Identifier et catégoriser les acteurs 1.1.2. Etablir la typologie des conflits 1.1.3. Créer un mécanisme de concertation et Gestion des Conflits 1.2.1. Réaménager la source ou la renforcer 1.2.2. Améliorer la qualité de l'eau 1.2.3. Mettre en œuvre un PSSE											
<p>5. Elaboration du document de Plan d'action</p> <p>Sommaire ?</p> <p>1. DÉMARCHE D'ÉLABORATION ..</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Acteurs concernés et impliqués 1.2 Méthodologie <p>2. STRUCTURE HIÉRARCHIQUE DU PLAN D'ACTION</p> <p>3. LE PLAN D'ACTION GIRE</p> <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Enjeux de l'eau 3.2 Problèmes 3.3 Orientations 3.4 Objectifs et cibles 3.5 Les réalisations et les activités <ol style="list-style-type: none"> 3.5.1 Justifications 3.5.2 Description 3.5.3 Implications 3.5.4 Suivi et évaluation 3.6 Mise en œuvre <p>ANNEXES:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice du CL 	<p>5. Conclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> Au cours de cette séance, on a parcouru la démarche pratique d'élaboration du Plan d'action GIRE au niveau d'un BV selon l'approche du cadre logique. La maîtrise de l'approche du cadre logique par les participants devrait donner aux plans d'action GIRE plus de pertinence et plus d'efficacité en matière de suivi des résultats et impacts 											

Exposé 8 : Mise en œuvre, suivi-évaluation du plan d’action

<p style="text-align: center;">Session 8: Mise en œuvre, suivi et évaluation du plan d’action</p>  <p style="text-align: right;">Mai 2023</p>	<p style="text-align: center;">SOMMAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1. Objectifs de la session • 2. La Mise en œuvre du Plan d’action dans le cycle de la GIRE par BV <ul style="list-style-type: none"> • 2.1. Rappel: L’étape « Mise en œuvre du plan d’action » dans le cycle de la GIRE • 2.2. La mise en place d’une coordination du plan d’action • 2.3. le pilotage et la supervision des activités en veillant au respect du calendrier d’exécution • 2.4. La gestion technique, financière • 3. Le Suivi-Evaluation du Plan d’action <ul style="list-style-type: none"> • 3.1. Rappel: l’étape du Suivi-Evaluation du Plan d’action dans le cycle de la GIRE par BV • 3.2. Le Suivi • 3.3. L’évaluation • 4. Conclusions 	<p style="text-align: center;">1. Objectifs de la session</p> <p>A la fin cette session, les participants sont capables de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les exigences de la mise en œuvre opérationnelle du Plan d’action • Distinguer les différences entre les 2 notions de Suivi et Evaluation • Accompagner la mise en œuvre d’un système efficace de suivi-évaluation pour les Plans d’action GIRE au niveau des BV ; • Encadrer les Comités de base BV à conduire effectivement le suivi et faire l’évaluation des Plans d’actions GIRE au niveau des bassins versants.
<p style="text-align: center;">2. La Mise en œuvre du Plan d’action</p>	<p style="text-align: center;">2.1. Rappel: L’étape « Mise en œuvre du plan d’action » dans le cycle de la GIRE</p> <p>La mise en œuvre opérationnelle du Plan d’action consiste en la réalisation des actions identifiées. Elle est un processus continu et évolutif.</p> <p>Elle a pour but d’assurer une gestion efficace et efficiente des activités programmées et budgétisées.</p> <p>Les principales activités à réaliser comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la mise en place d’une coordination du plan d’action; <input type="checkbox"/> le pilotage et la supervision des activités en veillant au respect du calendrier d’exécution, <input type="checkbox"/> la gestion technique, financière, 	<p style="text-align: center;">2.2. La mise en place d’une coordination du plan d’action</p> <p>En raison de la nature participative de la gestion intégrée de l’eau par bassin versant, la responsabilité de la mise en œuvre du plan d’action proposé revient aux différents acteurs engagés, conformément à leurs intérêts particuliers, leurs expertises, leurs engagements et leurs pouvoirs.</p> <p>L’organisme de bassin versant devrait prévoir certaines mesures pour assurer la viabilité du plan à long terme. Il devrait notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Informer et sensibiliser les nouveaux résidents et renforcer l’adhésion des anciens résidents aux composantes du plan ; <input type="checkbox"/> Trouver des moyens pour obtenir les ressources nécessaires et autofinancer certaines activités ; <input type="checkbox"/> Travailler avec les élus pour qu’ils adoptent ou modifient les lois et les règlements qui aideront à maintenir les gains obtenus.
<p style="text-align: center;">2.2. Le pilotage et la supervision des activités en veillant au respect du calendrier d’exécution</p> <p>Cette activité, de nature technique et administrative, consiste à s’assurer que les solutions choisies sont mises en place et exploitées correctement, c’est-à-dire que les ressources sont débloquées au rythme convenu pour que tout se déroule conformément à l’échéancier.</p>	<p style="text-align: center;">2.3. La gestion technique et financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenu du compte bancaire et gestion et suivi des décaissements des prêts et dons • Gestion du budget prévisionnel • Gestion de la trésorerie • Tenu d’un cahier sur l’effectif des moyens humains, des salaires et des primes • Enregistrement de l’affectation des moyens humains • Tenu d’un carnet sur la logistique et son emploi • Gestion et contrôle des marchés engagés dans le Plan d’action • Préparation des états financiers des projets • Tenu de fiches sur l’état d’avancement des activités du plan d’action par rapport aux objectifs et aux indicateurs du Plan d’action en cours 	<p style="text-align: center;">3. Le Suivi-Evaluation du Plan d’action</p>

Renforcement de la résilience climatique de l’approvisionnement en eau potable et d’irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l’Union des Comores

Phase 3 - Livrable 6.3 : Rapport de synthèse des ateliers de formation des formateurs des comités GIRE

3.1. Rappel: l’étape du Suivi-Evaluation du Plan d’action dans le cycle de la GIRE par BV

Le suivi et l'évaluation déterminent l'efficacité des Objectifs fixés et des actions posées.

Le Cycle de la Gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant (GIRE) inclut, en fin de processus, une étape de suivi et d'évaluation.

Cette dernière est nécessaire pour vérifier si les Objectifs ciblés ont bien été atteints et, conséquemment, si les actions identifiées ont été efficaces. Afin de procéder à cette évaluation pour chacun des Objectifs, des Indicateurs de suivi ont été préalablement identifiés et permettront de faire une évaluation de l'état avant et après les actions.



3.2. Démarche pratique

Le comité GIRE, les populations ainsi que les institutions et les organismes qui appuient le plan d'action de gestion intégrée de l'eau du bassin versant veulent savoir si les objectifs seront atteints s'ils continuent d'investir de l'argent et du temps dans les mesures de lutte antipollution, de restauration ou de prévention. C'est pourquoi le cycle de gestion intégrée de l'eau par bassin versant doit comprendre le suivi et l'évaluation des impacts environnementaux et socio-économiques du plan d'action et leur communication au public.

Cependant, prouver l'efficacité de certains projets, notamment ceux qui visent l'amélioration de la qualité de l'eau, est une tâche relativement difficile sur le plan scientifique [USEPA, 1995]. Par conséquent, le programme de suivi doit être élaboré soigneusement et les résultats, analysés par des spécialistes en la matière.

3.2.1. Le Suivi

Il y a deux types de suivis, l'un aussi important que l'autre, soit (1) le suivi administratif et (2) le suivi environnemental.

Dans les bassins versants où la qualité de l'eau est détériorée, l'amélioration de la qualité de l'eau en vue d'en récupérer divers usages est souvent l'un des principaux objectifs de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Cependant, dans la plupart des cas, il faut parfois de 5 à 10 ans et même plus avant de pouvoir observer une tendance à l'amélioration, surtout dans un bassin versant où l'agriculture est intensive. Le respect des objectifs administratifs du projet peut donc être un indicateur intermédiaire de son succès. Ces indicateurs intéressent particulièrement les institutions et les organismes qui financent le projet. Ils aident à prouver que le projet est géré de façon responsable. Le tableau Ci-après, montre quatre types d'objectifs administratifs et la façon de suivre leurs résultats

Tableau: Exemples d'outils pour suivre l'atteinte des objectifs administratifs d'un projet de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en ce qui a trait à la qualité de l'eau

Type d'objectif	Outils
Efficacité des programmes	Rapports périodiques, assemblées publiques, rapports financiers
Efficacité des activités	Graphiques simples montrant l'évolution de chacune des activités prévues (ex. : programmes d'éducation, programmes d'inspection)
Efficacité des mesures correctives	Rapports ou photographies montrant les mesures qui ont été entreprises ou les constructions qui ont été faites, ou encore les équipements installés (ex. : systèmes d'entreposage de lisier, bassins de rétention d'eau de ruissellement, bande riveraine restaurée, etc.)
Évolution de la qualité de l'eau (intermédiaire)	Résultats qualitatifs et quantitatifs concernant les charges de polluants et l'efficacité de certaines pratiques agroenvironnementales

3.2.1. Le Suivi (suite)

Le suivi de la qualité de l'eau est un exemple de suivi environnemental. Il peut avoir plusieurs objectifs :

- Obtenir des données de base sur la qualité de l'eau;
- Détecter les tendances de la qualité de l'eau;
- Mesurer l'efficacité d'une technologie pour réduire la charge polluante;
- Démontrer l'efficacité des mesures de restauration.

La conception d'un programme de suivi de la qualité de l'eau (emplacement des stations, choix des fréquences et de la stratégie d'échantillonnage, etc.) doit être confiée à des experts en la matière

3.2.2. L'évaluation en utilisant le cadre Logique

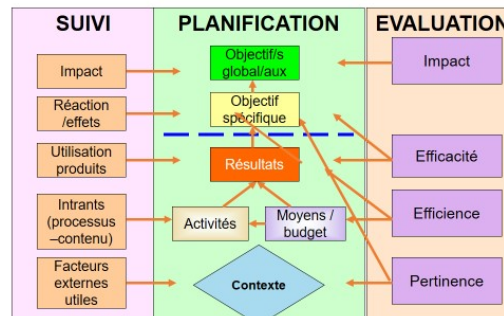
Selon le cadre logique, l'objectif de l'évaluation est de déterminer les critères/mesures d'évaluation de projet sont de mesures de jugement des effets du plan d'action engagé. Ce jugement s'articule autour d'une palette de 5 critères classiques les plus connus, définis ci-après:

- La pertinence (Relevance)
- L'efficacité (effectiveness)
- L'efficience (efficiency)
- L'impact (impact)
- La viabilité/durabilité/pérennité (sustainability)

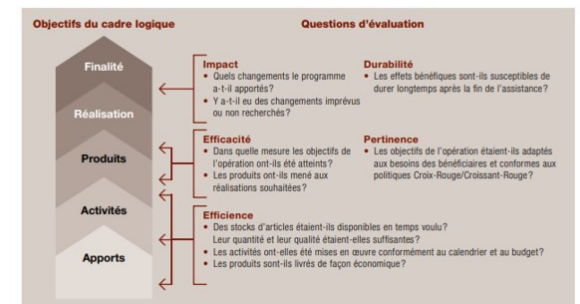
Evaluation (critères)

- **Pertinence** : le degré dans lequel les produits et les services fournis restent utiles pour les utilisateurs auxquels ils ont été destinés
- **Efficacité** : rendre les services et produits demandés par les bénéficiaires / en conformité avec la mission et les objectifs du projet et de l'organisation
- **Efficience** : réaliser les produits et services avec les moindres coûts possibles - le minimum de moyens
- **Impact** : dans quelle mesure l'objectif global a été atteint et dans mesure il l'a été directement grâce au projet
- **Viabilité / durabilité** : probabilité qu'une organisation soit capable de poursuivre ses activités essentielles après le projet (fin de l'apport extérieur)

Relations - PSE





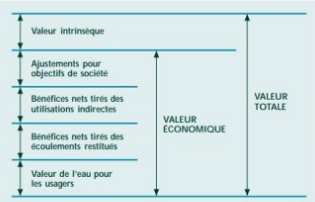
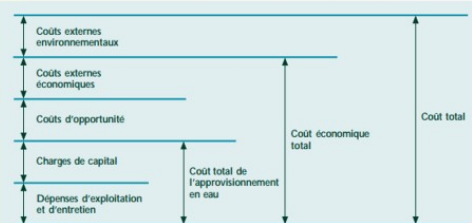

Questions d'évaluation et cadre logique







<p><u>Le système de S-E</u> & <u>La mise en Œuvre du Plan GIRE</u></p> <p>37</p>	<h3>4. Conclusion</h3> <p>A la fin de cette session, on a pu développer des éléments sur:</p> <ul style="list-style-type: none">• Les exigences de la mise en œuvre opérationnelle du Plan d'action GIRE au niveau d'un BV• Les différence entre les 2 notions de Suivi et Evaluation• Ce qu'est un système efficace de suivi-évaluation pour les Plans d'action GIRE au niveau des BV ;• Comment conduire effectivement le suivi et faire l'évaluation des Plans d'actions GIRE au niveau des bassins versants ?	
--	--	--


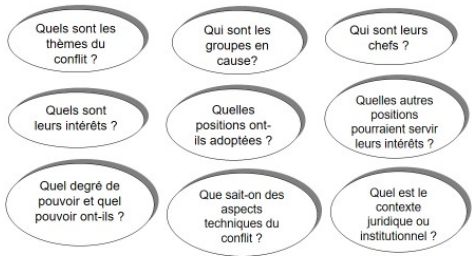






Exposé 9 : Instrument économiques pour financer la GIRE


<p style="text-align: center;">Session 9: Instruments économiques et financiers pour financer la GIRE</p>  <p style="text-align: right;">Mai 2023</p>	<p style="text-align: center;">SOMMAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1. Objectifs de la session • 2. Définition d'un instrument économique. • 3. Les objectifs des instruments économiques • 4. Importance des considérations économiques dans la GIRE • 5. La base quantitative des IE dans la GIRE: Le coût et la valeur de l'eau • 6. Exemples : utilisation des IE pour des problématiques spécifiques en GIRE • 7. Conclusions 	<p style="text-align: center;">1. Objectifs de la session</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sensibiliser les participants à l'importance des considérations économiques dans la GIRE <input type="checkbox"/> Comprendre la différence entre les instruments économiques et les instruments financiers. <input type="checkbox"/> Clarifier la distinction entre l'efficacité, l'équité et la durabilité dans les décisions relatives à l'eau. <input type="checkbox"/> Pouvoir sélectionner les instruments économiques appropriés à une problématique donnée posée au cours de la mise en œuvre de la GIRE par bassin <input type="checkbox"/> Avoir un aperçu sur les aspects liés au financement de l'eau.
<p style="text-align: center;">2. Définition d'un instrument économique</p> <p>Les instruments économiques (et financiers) sont perçus comme des instruments facilitateurs, nécessaires, et opérationnels dans le processus de mise en œuvre de la GIRE, notamment l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, le développement de l'irrigation pour renforcer la sécurité alimentaire du pays ou pour desservir les autres usages sectoriels, et pour encourager les pratiques conservatrices des écosystèmes et pérenniser leurs services à la collectivité et à l'environnement</p>	<p style="text-align: center;">3. Les objectifs des instruments économiques</p> <p>1. Objectif de financement Recueillir des fonds qui permettront de couvrir les coûts des impacts sur l'environnement ou qui seront redistribués pour favoriser des activités de prévention ou de restauration de la qualité de l'environnement ou de recherche et développement.</p> <p>2. Objectif d'incitation Influencer le comportement des consommateurs afin de réduire ou d'optimiser l'utilisation des ressources, en exerçant une pression à la hausse sur le prix des produits ou des activités nuisibles pour l'environnement.</p> <p>3. Objectif de prévention Poursuivre une approche de plus en plus préventive en matière de pollution de l'environnement. (Redevances pour restauration des sites miniers ou des lieux d'enfouissements sanitaires, ou garanties financières par exemple).</p>	<p style="text-align: center;">4. Importance des considérations économiques dans la GIRE</p> <p>L'intérêt des instruments économiques et financiers</p> <p>Les instruments économiques pour la GIRE sont des règles rationnelles ou incitatives qui influencent l'allocation et la distribution de l'eau ou des biens et revenus liés à l'eau. Le prix de l'eau, les tarifs de l'eau, les droits d'eau et les politiques de régulation dans le secteur de l'eau sont parmi les instruments économiques les plus importants</p> 
<p style="text-align: center;">5. La base quantitative des IE dans la GIRE: Le coût et la valeur de l'eau</p> <p>Les principes économiques (à côté de l'utilisation rationnelle de l'eau), qui sont utilisés dans l'économie de l'eau et de l'environnement, sont : la couverture des coûts et les pollueurs payeurs. Les instruments financiers aident aussi à prendre des décisions spécifiques d'investissement.</p> <p>Quelle est la valeur de l'eau pour son utilisateur? La valeur économique de l'eau pour un utilisateur dépend de son utilisation spécifique. Un utilisateur peut indiquer la valeur que l'eau a pour lui par le montant qu'il est disposé à payer pour l'utiliser</p>	<p style="text-align: center;">5. La base quantitative des IE dans la GIRE: Le coût et la valeur de l'eau (Suite 1)</p> <p>De ce qu'a précédé, il serait possible de classer les consommateurs d'eau d'après l'ordre de leurs préférences et la quantité d'eau qu'ils sont prêts à acheter. On peut classer les différents types de valeur en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La valeur de l'utilisation directe de l'eau pour l'irrigation et à des fins domestiques, industrielles et commerciales et qui donne lieu à des activités qui n'existeraient pas à défaut de cette eau. <input type="checkbox"/> La valeur de l'eau associée à sa conservation en l'état : certaines personnes peuvent souhaiter conserver l'eau souterraine en vue d'une utilisation ultérieure ou pour le bénéfice des générations à venir. Cette eau peut remplir des fonctions écologiques comme le maintien de la flore et de la faune, des habitats fauniques et d'autres composantes de l'écosystème. 	<p style="text-align: center;">5. La base quantitative des IE dans la GIRE: Le coût et la valeur de l'eau (Suite 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les valeurs indirectes associées aux loisirs et au tourisme dans la région <input type="checkbox"/> La valeur intrinsèque de l'eau : valeur découlant d'une certaine satisfaction que des gens peuvent tirer du fait de l'existence d'un bassin ou d'un delta. <input type="checkbox"/> La valeur patrimoniale de l'eau : découlant du fait que des gens attribuent à l'eau souterraine une certaine valeur en souhaitant avoir le choix de léguer cette ressource aux générations à venir. <p>Dans un marché compétitif, la loi de l'offre et la demande détermine le prix d'équilibre et conduit à une allocation optimale des ressources. La demande détermine le comportement du consommateur, il est exigeant pour un meilleur service d'eau et il tient compte du prix de l'eau et de ses contraintes budgétaires (l'argent qu'il possède pour payer l'eau)</p>

<p>Synthèse: Valeur totale de l'eau et sa structure</p> <p>La valeur totale de l'eau est:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ sa valeur d'utilisation (ou valeur économique) ajoutée à sa valeur intrinsèque. La valeur économique, qui dépend de l'usager et de la façon dont l'eau est utilisée, englobe: la valeur pour les usagers (directs) de l'eau, les bénéfices nets tirés de l'eau perdue par évapotranspiration ou autres puits (tels que les écoulements restitués) et le rôle de l'eau vis-à-vis de la réalisation d'objectifs de société. ➢ La valeur intrinsèque comprend des valeurs non liées à l'usage, telles que le legs ou les valeurs d'existence 	<p>Le coût de l'eau</p> <p>C'est le coût nécessaire à la mobilisation de l'eau jusqu'au destinataire final et non pas le coût de l'eau elle-même. Il est composé : du coût total d'approvisionnement lié à la gestion des ressources, des dépenses d'exploitation et d'entretien, des frais financiers, des coûts d'opportunité relatifs aux utilisations subsidiaires de l'eau et des facteurs économiques externes liés aux modifications des activités économiques dans les secteurs indirectement touchés. C'est sur ce coût qu'est généralement basé le tarif ou prix de l'eau</p> 	<p>6. Exemples : utilisation des instruments économiques pour des problématiques spécifiques en GIRE</p> <p>Les principaux instruments économiques utilisés en GIRE</p> <p>Les instruments économiques les plus connus sont : les tarifs de l'eau, les redevances de prélèvement, les subventions de l'eau, les taxes sur l'eau.</p> <p>L'utilisation de ces outils s'appuie sur les principes économiques (à côté de l'utilisation rationnelle de l'eau), qui sont appliqués dans l'économie de l'eau et de l'environnement et qui sont la couverture des coûts et les pollueurs payeurs.</p>
<p>6. Exemples : utilisation des instruments économiques pour des problématiques spécifiques en GIRE (Suite 1)</p> <p>Éléments économiques et financiers de la gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes économiques : utilisation rationnelle des ressources, recouvrement des coûts et principe pollueur-payeur. ▪ Instruments économiques : taxes et subventions. ▪ La fixation d'un tarif est basée sur le prix du marché et d'autres considérations (sociales). ▪ D'autres critères utilisés sont : l'efficacité, l'équité et la durabilité 	<p>7. Conclusions</p> <p>Nous avons appris, dans cet exposé, trois idées clés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour améliorer la gestion des ressources en eau, il est important de créer un environnement économique approprié. 2. Toutes sortes d'instruments économiques peuvent être utilisés pour atteindre les objectifs fixés pour la GIRE. 3. Les instruments économiques ne sont pas des outils neutres. Ils sont mis en œuvre pour influencer les comportements, favoriser certains usages et pénaliser d'autres, rééquilibrer les usages des RE entre secteurs et mettre des taxes pour protéger la ressource contre toute sorte de pollution, etc. . 	

Exposé 10 : Résolution des conflits et techniques de négociation

<p style="text-align: center;">Session 10: Résolution des conflits et techniques de négociation</p>  <p style="text-align: center;">Mai 2023</p>	<p style="text-align: center;">SOMMAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1. Objectifs de la session • 2. Introduction • 3. Complexité de la mise en œuvre de la GIRE • 4. GIRE et gestion de conflits • 5. Règlement Extrajudiciaire de Conflits (REC) • 6. Aptitudes de communication • 7. Conditions d'une bonne résolution du conflits • 8. Conclusions 	<p style="text-align: center;">1. Objectifs de la session</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre que les conflits font partie intégrante de l'interaction, et n'ont pas toujours besoin d'être réglés dans un tribunal • Avoir un point de vue préalable sur deux approches extrajudiciaires de résolution de conflits: la négociation et la médiation • Reconnaître les principaux rôles, responsabilités et les étapes clés nécessaires dans la résolution des conflits • Comprendre les techniques essentielles améliorées de communication pour la gestion des conflits
<p style="text-align: center;">Introduction (1)</p> <p>La Gestion intégrée des Ressources en Eau est un mode de gestion qui, à la différence de la gestion sectorielle, prend en considération tous les facteurs pertinents et associe tous les acteurs concernés en vue d'un partage équitable et d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau (GIRE, 2001).</p> <p>Le Partenariat Mondial pour l'Eau (GWP) a toujours dit que: la GIRE est un défi pour les pratiques, attitudes et certitudes professionnelles conventionnelles. Elle confronte des intérêts sectoriels retranchés et requière que la ressource en eau soit gérée de façon holistique au profit de tous.</p> <p>Les conflits liés aux ressources en eau prennent plusieurs formes – du simple désaccord aux menaces et actes de violence physique. Il est généralement admis que les situations de rareté de l'eau pourraient conduire à différents types de conflits. La GIRE fournit un solide cadre pour penser systématiquement à un futur où l'utilisation de l'eau est écologiquement durable, socialement équitable tout en reconnaissant tous les intérêts, et économiquement efficiente.</p> <p>Aujourd'hui, l'Union des Comores est sur le point de reformer son utilisation et ses pratiques de gestion de l'eau en les alignant sur les principes de la GIRE. L'atteinte progressive des résultats du 'Triple E' ne sera pas aisée. Le premier défi est de transformer les conflits inévitables qui surviendront, en résultats productifs, gagnant-gagnant, mutuellement bénéfiques qui produiront des gains sur le long terme.</p>	<p style="text-align: center;">Introduction (2)</p> <p>La mise en œuvre de la GIRE requiert une approche de négociation...</p>  <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Changement dans les attitudes de travail des gens <input type="checkbox"/> Considération d'une vision plus large et se rendre compte que ses actions ne se produisent pas indépendamment des actions d'autres (y compris les utilisations concurrentes de l'eau) <input type="checkbox"/> Pratiques démocratiques décentralisées <input type="checkbox"/> Participation <input type="checkbox"/> Prise de décision au niveau le plus bas possible 	<p style="text-align: center;">GIRE et gestion de conflits (1)</p> <p>Il y a conflit quand deux parties ou plus perçoivent que leurs intérêts sont incompatibles, expriment des attitudes hostiles ou poursuivent leurs intérêts par des actions qui causent du tort aux autres parties.</p> <p>De tels intérêts comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à et la répartition des ressources • Le contrôle du pouvoir et la participation au processus de prise de décision politique • Identité (communautés culturelles, sociales et politiques) • Statut, en particulier ceux incorporés dans les systèmes du gouvernement, de la religion ou d'idéologie  

<p>La GIRE et la gestion de conflits (2)</p> <p>Le conflit a un rôle positif à jouer, si seulement nous avons les aptitudes nécessaires pour créer la synergie pour le bien-être de toutes les parties en litige.</p>  <p style="text-align: right;">13</p>	<p>Résolution du conflit : carte de statut</p>  <p style="text-align: right;">15</p>	<p>La méthode de l'oignon</p>  <p style="text-align: right;">17</p>		
<p>QUEL PROFIL ADOPTEZ-VOUS FACE AU CONFLIT ?</p>  <p style="text-align: right;">19</p>	<p>Règlement Extrajudiciaire de Conflits [REC] (1)</p> <p>Le REC met l'accent sur les résultats de recherche du consensus</p> <p>NÉGOCIATION Les parties impliquées se réunissent pour obtenir une solution mutuellement acceptable.</p>  <ul style="list-style-type: none"> Il n'implique pas la participation d'une tierce personne. Seulement les parties impliquées et leurs représentants participent. Elles présentent des propositions pour arriver à un accord. C'est un processus privé. Il n'a pas un caractère juridique (« cas jugé ») Les décisions sont prises par les parties. Il n'est pas obligé de s'y conformer. <p style="text-align: right;">21</p>	<p>Règlement extrajudiciaire de conflits [REC] (2)</p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="1585 678 1825 941"> <p>FACILITATION</p> <p>Un individu impartial participe à la conception et à la conduite des réunions de résolution des problèmes pour aider les parties à diagnostiquer, créer et mettre en application les solutions conjointement appropriées.</p> <p>Souvent employé dans des situations impliquant des parties, les questions et des acteurs multiples</p> </td> <td data-bbox="1825 678 2123 941"> <p>Le facilitateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à la conception de réunion. Aide à garder la réunion sur la bonne voie. Clarifie et accepte la communication des parties. Accepte et reconnaît les sentiments. Cadre le problème de manière constructive. Suggère des procédures pour arriver à un accord. Récapitule et clarifie le sens des débats. S'engage dans un test de consensus. Ne jugera pas ou ne critiquera pas. N'imposera ses propres idées. </td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">23</p>	<p>FACILITATION</p> <p>Un individu impartial participe à la conception et à la conduite des réunions de résolution des problèmes pour aider les parties à diagnostiquer, créer et mettre en application les solutions conjointement appropriées.</p> <p>Souvent employé dans des situations impliquant des parties, les questions et des acteurs multiples</p>	<p>Le facilitateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à la conception de réunion. Aide à garder la réunion sur la bonne voie. Clarifie et accepte la communication des parties. Accepte et reconnaît les sentiments. Cadre le problème de manière constructive. Suggère des procédures pour arriver à un accord. Récapitule et clarifie le sens des débats. S'engage dans un test de consensus. Ne jugera pas ou ne critiquera pas. N'imposera ses propres idées.
<p>FACILITATION</p> <p>Un individu impartial participe à la conception et à la conduite des réunions de résolution des problèmes pour aider les parties à diagnostiquer, créer et mettre en application les solutions conjointement appropriées.</p> <p>Souvent employé dans des situations impliquant des parties, les questions et des acteurs multiples</p>	<p>Le facilitateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à la conception de réunion. Aide à garder la réunion sur la bonne voie. Clarifie et accepte la communication des parties. Accepte et reconnaît les sentiments. Cadre le problème de manière constructive. Suggère des procédures pour arriver à un accord. Récapitule et clarifie le sens des débats. S'engage dans un test de consensus. Ne jugera pas ou ne critiquera pas. N'imposera ses propres idées. 			
<p>Règlement extrajudiciaire de conflits [REC] (3)</p> <p>MÉDIATION Les parties choisissent un médiateur acceptable pour les guider dans la conception d'un processus et dans la réalisation d'un accord sur des solutions mutuellement acceptables. La médiation est souple, informelle et confidentielle.</p>  <p>MÉDIATION ART DE TRANSFORMER LES DÉBATS EN ACCORDS VIA UN SÉRIENX JEU DE QUESTIONS</p> <p>Le médiateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peut être un individu, un groupe ou une institution. Est neutre et ne peut émettre des jugements ni prendre des décisions affectant les parties. Crée un environnement sûr. A la capacité d'instaurer la confiance. <p>Les parties décident si elles acceptent les suggestions du médiateur.</p> <p style="text-align: right;">25</p>	<p>Règlement extrajudiciaire de conflits [REC] (4)</p> <p>ARBITRAGE Un processus selon lequel une partie extérieure ou un panel neutre rencontre les parties dans un conflit, entend les présentations de chaque côté et émet une sentence.</p>  <ul style="list-style-type: none"> L'arbitre prend une décision et les parties acceptent. L'arbitre est sélectionné par les parties, avec des exceptions. Son ou ses décisions sont impératives. Le résultat a des implications juridiques et doit être suivi. L'arbitrage a des normes préétablies. Les parties acceptent de ne pas amener le cas dans une cour ordinaire sans arbitrage antérieure (jugement par un arbitre). <p style="text-align: right;">27</p>	<p>Aptitudes de communication et facilitateurs de conflit (1)</p> <p>Trois problèmes typiques dans la réalisation d'une communication efficace :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les parties peuvent ne pas se parler, et peuvent être peu disposées à se parler. Chaque partie peut ne pas entendre ce que l'autre essaye de lui communiquer. Il peut y avoir un incompréhension générale.  <p style="text-align: right;">29</p>		

<p>Aptitudes de communication et facilitateurs de conflit (2)</p> <p>Un communicateur efficace :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est un auditeur actif ; • Parle de manière claire et précise ; • Démontre de la compréhension et s’efforce d’obtenir la clarté ou une bonne perception; • Recadre sa position et celle de l’autre partie; et • Sépare "la personne" du "problème". <p style="text-align: right;">31</p>	<p>Les Conditions d’une bonne résolution de conflit</p> <ul style="list-style-type: none"> • La volonté de participer • L’opportunité de gain mutuel • L’opportunité de participation • L’identification des intérêts • L’élaboration des options • Mise en œuvre d’un accord <p style="text-align: right;">33</p>	<p>Conclusion</p> <p>Le défi est celui de changer des conflits inévitables en résultats productifs, gagnant-gagnant, et mutuellement avantageux qui mèneront à des gains à long terme.</p> <p style="text-align: right;">35</p>
 <p style="text-align: right;">37</p>		